

Mutations démographiques et relations de genre.

Mutations démographiques et relations de genre.

Introduction.

Le concept de genre, «gender» en anglais, a fait son apparition pour la première fois au cours des années 70-80¹, en tant que domaine des études sociologiques dans les universités américaines. Les démarches ayant adopté cette nouvelle notion se présentent comme une réaction au traitement courants des faits de sexes. En effet, il semblerait que ces derniers ont été, grosso modo, pensés comme relevant de la nature, et non comme des constructions sociales et culturelles. C'est contre l'interprétation classique de ces faits de sexes que l'approche en terme de genre s'est érigée. Notons, cependant, que l'anthropologie a commencé à s'intéresser aux discours scientifiques relatifs aux relations entre sexes bien avant l'apparition des théories de genre².

A la base du concept du genre, on trouve les régulations et constructions sociales des activités à partir des différences biologiques

¹ Bawing-Legros B., et Stassen J. F., La famille sous question. Belgique: Dc Boeck Université. 1996

(exemple: Krauss W.R. «Political implications of gender role: a review of the literature». American political science review.68:1706-1723. 1974. Le terme gender est apparu pour la première fois en 1972, dans un ouvrage d'Oakley A., d'après Labourie-Racapé, A. et Locoh, T «genre et démographie: nouvelles problématiques ou effet de mode?» communication à la chaire Quetelet 1997. Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie. Louvain-la-Neuve, 26-28 novembre 1997. p. 4.

² Voir par exemple: Mc Gregor O.R. «The social position of women in England, 1850-1914: a bibliography», The british journal of sociology. 1955; E.E Evans-pritchard.La femme dans les sociétés primitives. Paris: Presses Universitaires de France. 1971

entre sexes. Ces constructions sociales s'échelonnent durant le temps de vie et ne comportent ni les mêmes implications ni les mêmes cheminements pour ce qui est de la division des tâches, de l'accès aux ressources et des rapports de pouvoir entre sexes. Aussi, le concept est-il utilisé pour reconnaître que les rôles et les relations entre hommes et femmes sont déterminés par les contextes socioculturels, politiques et économiques et non pas uniquement par les différences biologiques. Les approches basées sur ce concept privilégient «(a) la construction sociale des rôles masculins et féminins (par opposition à leurs différences biologiques), (b) les décalages entre hommes et femmes dans tous les domaines, et (c) les rapports entre hommes et femmes»³.

En démographie, ce concept, appelé également «sexo-spécificité» dans quelques publications du FNUAP, ainsi que dans certains textes canadiens⁴, n'a été réellement introduit qu'après la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994. Celle-ci a soulevé la problématique d'égalité entre sexes et promotion des femmes, soulignée dans son programme d'action. C'est ainsi que, conformément aux principes et aux objectifs de ce programme, et en accord avec le Plate-forme de la Conférence de 1995, tenue à Beijing, le FNUAP a élargi sa politique d'intervention laquelle, au lieu de couvrir le seul terrain des activités intéressant spécifiquement les femmes, met de plus en plus l'accent sur la problématique des relations hommes-femmes et ce, à travers l'accroissement du pouvoir d'action des femmes, l'amélioration de la condition de la femme, l'égalité pour la petite fille, la responsabilisation et la participation des hommes⁵.

La présente étude essaie d'utiliser cette nouvelle approche pour examiner ces interactions avec différentes composantes de la dynamique démographique. Pour ce faire, quatre principaux axes interdépendants ont été retenus en fonction des données disponibles. Le premier examinera les relations de genre au sein de la famille et leurs implications sur

³ Topouzis D. et Du Guerny. Modules sur le genre, la population et le développement rural (module1, p. 2). FAO, SDWP, nov, 1995

⁴ Selon Lbourie-Racapé, A. et Locoh, T (1998) «Genre et démographie: nouvelles problématiques ou effet de mode?». INED. Dossiers et Recherches. n° 65 (communication à la chaire Quetelet 1997. Théories et courants explicatifs en démographie: Louvain-la-Neuve, 26-28 novembre 1997). p. 3.

⁵ Voir, à titre d'exemple, les directives applicables à l'appui du FNUAP ainsi que: UNFPA Population Policies and Development Strategies: Post-ICPD Perspectives. Technical report. n° 27. New York. N.Y

l'autonomie des femmes. Le second discutera les articulations de genre en liaison avec le phénomène de nuptialité ; le troisième analysera les effets de genre sur les comportements de procréation. Enfin, le quatrième étudiera les inégalités de genre, d'une part en matière d'allaitement et de caractéristiques anthropométriques et, d'autre part, par rapport aux soins de base curatifs et préventifs relatifs aux enfants en bas âge.

L'objectif est de prendre en compte différents rôles socialement assignés à chacun des deux sexes en vue de contribuer à la compréhension des mécanismes qui les régissent et leur³ répercussions sur les variables démographiques.

I. Familles et relations de genre.

A. Permanences et changements des structures familiales et relations de genre.

La famille, espace de socialisation et de transmission des valeurs et normes socioculturelles, est le premier lieu où se définissent les rapports et statuts des personnes selon leur âge et sexe. Dès lors, l'étude de ses structures s'impose car les positions et rôles des individus au sein de leurs familles peuvent différer en fonction de leur nature et de leur composition.

Il y a quelques décennies, la famille patriarcale était l'unité de base qui caractérisait la société marocaine comme c'était le cas pour d'autres pays méditerranéens. Les relations entre sexes étaient marquées, le plus souvent, par une subordination des femmes aux hommes et une certaine séparation entre univers masculin et univers féminin.

Sous l'effet de la scolarisation, de l'urbanisation, de la mobilité géographique, des médias, bref de ce qu'on appelle par convention «les variables de modernisation», les mentalités et les styles de vie commencent à changer. Le coût des enfants s'est accru nécessitant une amélioration des ressources du foyer, notamment par la mobilisation des femmes à travailler en dehors du foyer et leur participation au budget familial. Supplantée dans bien des cas par l'école, l'entreprise et les nouvelles organisations politiques et syndicales, la famille cesse en fait d'être le principal lieu dépositaire des valeurs. Avec l'abandon progressif des idéaux traditionnels en matière de reproduction, ces transformations

se sont accompagnées, sur le plan de l'habitat, d'un passage de la grande maison au petit logement ou à l'appartement ⁶.

Ces facteurs ont contribué à changer les structures familiales et à améliorer progressivement la position des femmes au sein de la famille et de la société, en général. D'autres rôles que ceux d'épouses et de procréatrices commencent à leur être reconnus.

Les données de l'Enquête Nationale sur la Famille réalisée en 1995 (ENF 95) montrent, en effet, que parmi l'ensemble des ménages, les familles nucléaires représentent la fraction la plus importante des ménages marocains. Pas moins de six ménages sur dix (60,3%) appartiennent à ce type. Il y a treize ans, en 1982, il ne représentaient que 51,1% ⁷. En leur ajoutant les familles nucléaires abritant des personnes sans lien avec le chef de ménage dont celles qui travaillent pour le compte du ménage (femme de ménage, concierge, gardien, etc. Cette catégorie de personnes seront appelées des isolés), leur poids atteint 62,4% (63,9% en milieu urbain et 59,2% en milieu rural). La majorité des familles nucléaires est biparentale, c'est à dire composée des deux parents et un ou plusieurs enfants célibataires. Les familles monoparentales ne constituent que 8,1% avec une fréquence plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural: 9,1% contre 6,8%. Les couples sans enfants (familles incomplètes), qui sont le plus souvent l'aboutissement chronologique et quelquefois le point de départ des familles complètes, ne représentent pas plus que 3,5%.

Toutefois, par delà les signes de changement affectant les structures des ménages, des permanences subsistent dans les comportements et les relations sociales. La grande famille, c'est-à-dire le réseau de parenté, est une réalité encore vivace dans la société marocaine. Les familles nucléaires, tout en résidant dans une habitation séparée, restent dépendantes du réseau de parenté. En témoigne la fréquence élevée de chefs de ménage qui habitent dans la même localité, voire la même construction que leurs parents et leurs beaux-parents. En témoigne aussi l'importance des visites régulières et des aides mutuelles entre les membres du réseau de parenté⁸. La plus forte représentation des familles

⁶ Kerrou M. et Kharoufi. M (1994) Familles, valeurs et changements sociaux. In Monde arabe. Maghreb Machrek n°144 avril-juin; pp. :26-39.

⁷ CERED, (1991) Population l'an 2062. p. 134.

⁸ Voir à ce sujet l'étude intitulée «rapports familiaux: modalités d'échange et liens de solidarité» in CERED, Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale, (1996).

complexes dans les campagnes (37,3%) relativement aux villes (30,7%) révèle d'abord la prégnance de certaines traditions patriarcales dont la force d'inertie est maintenue plus en milieu rural, par l'intérêt que peut présenter ce mode de cohabitation sur le plan économique aussi bien qu'en raison des contraintes sociales dictées par les coutumes et valeurs qui prédominent dans ces espaces. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que l'autonomie des femmes rurales est généralement réduite par rapport à celle des citadines.

Il est vrai que le modèle où l'homme seul travaille et la femme reste au foyer, est progressivement remplacé par un modèle où, dans beaucoup de cas, les deux conjoints sont actifs en dehors du foyer ou de l'exploitation agricole. Les statistiques montrent que l'activité des femmes s'est accrue significativement, bien que leur participation dans la vie active reste éloignée de celle du sexe masculin. En effet, leur taux d'activité est passé de 8% à environ 13% entre 1971 et 1994, soit 5,4 de plus. En milieu urbain, les données les plus récentes de l'enquête spécifique de l'emploi de 1997 situe le taux d'activité des citadines autour de 23% sachant que celles-ci exercent essentiellement des travaux rémunérés.

Cependant, cette participation accrue dans la vie active n'a pas entraîné une nouvelle division significative des tâches entre époux. Au contraire, les hommes semblent continuer à maintenir la plupart des pouvoirs économiques et à contrôler les processus de prise de décisions au sein du ménage. Les données au niveau national qui permettent de vérifier cette hypothèse font défaut. Cependant, selon les résultats de l'enquête sur la famille, réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques dans la ville de Fès en 1990, les rapports d'obéissance de l'épouse à son mari ne sont point, dans l'ensemble, démarqués de ceux qui prévalaient au sein de la famille étendue. En effet, 74% des chefs de ménages considèrent que les relations familiales continuent à être souvent caractérisées par l'obéissance de l'épouse à son mari et 21,4% à l'être, parfois. Seul 4,8% ont considéré que ce n'est pas du tout le cas. Selon les réponses à une autre question de la même enquête, 77,1% des chefs de ménages gèrent eux mêmes les dépenses du ménage alors que dans 19,6% des cas seulement cette tâche est confiée à l'épouse et dans 3,2% des cas à d'autres membres du ménage. De même, le travail domestique reste, généralement, perçu comme une activité essentiellement féminine. Les revenus des épouses sont souvent

considérés comme un simple appoint au revenu de l'homme⁹. En somme, le mari reste, en général, le chef du foyer, celui qui prend les grandes décisions, qui protège et qui sanctionne.

A titre d'exemple, on relève une persistance du caractère agnatique de la société marocaine (tableau 1). Ainsi, le chef de ménage des familles nucléaires abritant des conjoints (couples et familles complètes) est pratiquement toujours de sexe masculin. Cette caractéristique est d'ailleurs plus marquée dans les campagnes. En milieu urbain, 96,9% des couples et 98,2 des familles biparentales ont pour chef un homme alors qu'en milieu rural, ces pourcentages atteignent 98,7%.

Tableau 1: Répartition des chefs de familles nucléaires par sexe et type de familles selon le milieu de résidence: 1995

Milieu de résidence	Type de familles nucléaires				Total
	Couples	Complètes	Monoparentales	Nucléaires+isolés (*)	
Ensemble					
Masculin	97,7	98,4	15,0	91,1	87,3
Féminin	2,3	1,6	85,0	8,9	12,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Urbain					
Masculin	96,9	98,2	11,9	90,5	85,5
Féminin	3,1	1,8	88,1	9,5	14,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rural					
Masculin	98,7	98,7	20,3	100,0	89,7
Féminin	1,3	1,3	79,7	0,0	10,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(*) Les familles nucléaires qui regroupent des personnes isolées et sans lien avec le chef de ménage sont très peu fréquentes. Les pourcentages qui leur correspondent sont donc affectés d'une plus grande erreur de sondage; ils sont donnés ici pour assurer la cohérence au niveau de la colonne totale qui en tient compte.

Si les familles monoparentales sont, en général, dirigées par des femmes, c'est uniquement parce que la proportion d'hommes vivant seuls avec leurs enfants célibataires est minime. En effet, les adultes qui élèvent, seuls, un ou plusieurs enfants sont en majorité des femmes âgées. Ceci s'explique par le fait qu'aux âges élevés, la part des femmes non célibataires est plus importante que celle des hommes, premièrement en raison des écarts d'âges au mariage entre les deux sexes (*i.e.* les hommes

⁹ Benjelloun T. (1989). «Femmes, économie et culture au Maroc», Revue Marocaine de Droit et d'Economie du Développement. Ed. Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales de Casablanca, n° 19.p159.

épousent des femmes plus jeunes), deuxièmement en raison de la surmortalité masculine (*i.e.* les femmes vivent, en moyenne plus longtemps que les hommes), et enfin parce que le remariage est plus facile pour les hommes que pour les femmes. De ce fait, les hommes âgés ont plus de chance que les femmes de résider ensemble avec leur conjoint et leurs enfants.

La proportion des femmes qui dirigent un ménage complexe- un ménage qui regroupe, en plus de la cellule nucléaire de la famille, d'autres personnes apparentées- est importante, particulièrement dans les villes. Dans ces milieux, elle atteint 22,5%, soit plus que le double du pourcentage observé pour la famille nucléaire, à savoir 9,5%. En milieu rural, le poids des femmes chefs de ménage complexe, bien qu'encore faible, avoisine celui des familles nucléaires: respectivement 9,7% et 10,3%. Cet écart entre les deux milieux s'explique d'une part, par la nature même des familles complexes dans les deux milieux (par exemple, 71,6% des ménages complexes ruraux comportent trois générations ou plus contre 57,1% en milieu urbain¹⁰) et d'autre part, par une émancipation plus poussée des femmes citadines. En effet, celles-ci ne sont pas toujours restées absentes des mutations de la société et des changements qui transforment le fonctionnement des familles.

Tableau 2: Répartition (en %) des chefs des familles complexes par sexe

Lieu de résidence	Masculin	Féminin	Total
Ensemble	83,7	16,3	100,0
Urbain	77,5	22,5	100,0
Rural	90,3	9,7	100,0

Source: CERED (1996) Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale.

Un autre exemple indiquant les représentations que les parents se font des rôles assignés à chaque sexe est reflété par les attentes exprimées par les chefs de noyaux familiaux concernant la scolarisation de leurs enfants. Selon l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995, les parents ont déclaré «l'acquisition de connaissances seulement» comme justification de la scolarisation des garçons dans une proportion de 12,3% seulement et «l'accès au travail et éventuellement en plus l'acquisition de

¹⁰ En milieu urbain, le pourcentage de femmes chef de ménage complexe groupant 3 générations et plus est de 21,8% contre 23,5% pour le reste des ménages complexes. En milieu rural, ces proportions sont respectivement de 6,5% et 17,8%. Au niveau national, elles sont respectivement de 13,5% contre 21,3%.

connaissance» dans une proportion de 66,9%. Les proportions correspondant aux filles sont d'une importance inversée: respectivement 79,3% et 17,8%. Ceci suggère clairement les rôles de genre attendus par la majorité des familles: ce sont d'abord les hommes qui sont responsables, du point de vue de la culture ambiante, de pourvoir aux besoins économiques du ménage, à travers un emploi rémunéré; les femmes devront surtout assumer une fonction de procréation et d'éducation des enfants, fonction qui pourrait être facilitée par l'acquisition d'une éducation scolaire, généralement d'une durée moindre que celle réservée aux garçons. Ces perceptions ne semblent varier significativement ni selon la génération des parents ni selon leurs milieux de résidence (voir tableau 3).

Tableau 3: Attentes exprimées par les chefs de noyaux ayant des enfants concernant la scolarisation selon le milieu de résidence, l'âge du chefs et le sexe des enfants

Milieu et âge	Attentes de la scolarisation et sexe des enfants					Total
	Acquisition de connaissances seulement	Acquisition de connaissances et accès au travail	Accès au travail seulement	Moyen pour mieux vivre sa vie	Autres raisons	
Garçons						
Urbain	10,9	61,0	11,1	13,7	3,3	100,0
Rural	14,1	49,0	11,3	12,6	13,0	100,0
-30 ans	13,5	54,7	11,6	11,3	8,9	100,0
30-44 ans	12,7	58,5	10,8	12,2	5,8	100,0
44-59 ans	12,5	56,8	10,9	13,5	6,3	100,0
60 ans &+	10,8	48,3	12,5	15,6	12,8	100,0
Ensemble	12,3	55,7	11,2	13,2	7,6	100,0
Filles						
Urbain	84,4	10,8	1,8	2,3	0,7	100,0
Rural	72,8	19,0	5,5	0,6	2,1	100,0
-30 ans	74,6	16,8	3,9	1,8	2,9	100,0
30-44 ans	80,9	14,5	2,1	1,5	1,0	100,0
44-59 ans	80,4	13,7	3,1	1,8	1,0	100,0
60 ans &+	76,6	14,5	5,8	1,3	1,8	100,0
Ensemble	79,3	14,4	3,4	1,6	1,3	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

En raison des caractéristiques des chefs des deux types de ménages cités précédemment (ménages complexes et ménages nucléaires) et de leurs tailles moyennes respectives, les parents pourraient être obligés de faire un choix entre les membres de la famille à scolariser. On pourrait donc s'attendre à des inégalités d'alphabétisation selon le sexe plus accentuées au sein des familles complexes. Cette hypothèse est en effet vérifiée sur la base des rapports des taux d'alphabétisation des deux sexes: si dans les familles nucléaires, les femmes ont 1,7 fois moins de chance de savoir lire et écrire que les hommes, dans les familles complexes ce rapport est de 1,9¹¹.

B. Familles, autonomie des femmes et mobilité géographique.

Au Maroc, la migration vers les villes est composée d'une proportion importante de femmes. Selon l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995, sur 100 migrants d'origine rurale, 54,6 sont des femmes et sur 100 migrants d'origine urbaine 53,6 sont de sexe féminin.

Toutefois, les raisons de la migration féminine diffèrent de celle des hommes. Alors que les causes de l'exode rural masculin sont généralement d'ordre économique, celles des femmes sont d'abord des motifs associatifs¹². Le tableau 4 montre clairement ce phénomène. Ainsi 82,3% des migrants de sexe masculin à l'Etranger ont quitté le Maroc pour des motifs liés à l'emploi contre 17,7% des migrantes à l'Etranger. Inversement, les femmes migrantes à l'Etranger pour rejoindre un membre de leur famille, généralement le mari, représentent plus de 7 sur 10 migrantes alors que pour les hommes cette fraction atteint à peine 5,0%.

Celles qui quittent la campagne pour s'installer dans une ville pour des raisons familiales représentent 82,6% de l'ensemble des migrantes du rural vers l'urbain, soit une proportion double de celle correspondant au sexe masculin, à savoir 41,5%. Des différences similaires sont observées pour la migration urbaine, 88,6% contre 56,8%, respectivement. Ce contraste est encore plus accentué si on considère les migrants âgés de 20 ans et plus (voir tableau 8). C'est dire combien les femmes sont dépendantes vis-à-vis des autres membres de leur famille dans leur

¹¹ CERED (1996) Famille au Maroc. Les réseaux de solidarité familiale. p. 53, Tableau 20.

¹² Ce terme est emprunté à Topouziz D., op. cit. Il s'agit de motifs non économiques, tels que le désir de retrouver sa famille).

mobilité géographique et combien la division sexuelle du travail est importante dans l'analyse de l'autonomie des femmes.

Les femmes migrantes quand elles exercent une profession, généralement en tant que salariées ou indépendantes, pourraient devenir, dans une certaine mesure, indépendantes économiquement par comparaison à leur situation initiale. De ce fait, leurs droits et obligations au sein du ménage pourraient changer en leur faveur. De même, quand la migration entraîne une modification de la configuration du ménage, par un passage d'une famille large à une famille réduite, la pression qu'exerceraient sur la femme des membres de la famille autres que ceux du noyau conjugal peut s'affaiblir, ce qui pourrait contribuer au renforcement de son autonomie au sein de son ménage. Les données du tableau suivant, s'elles ne confirment pas tout à fait ces hypothèses, suggèrent de telles possibilités, au moins pour une partie des femmes migrantes. En effet, la part des femmes de 15 ans et plus vivant dans un ménage complexe représente pour les citadines 43,6% lorsque celles-ci résident dans un autre lieu que celui de naissance et 46,2% pour celles ayant restées dans leur lieu de naissance (premier panneau du tableau 5). Pour les femmes rurales, ces proportions sont respectivement de 48,6% contre 52,9%. Si l'on ne considère que les femmes mariées (deuxième panneau du tableau), on constate que la différence entre ces deux proportions est plus importante: respectivement, 37,2% contre 45,2% en milieu urbain et 48,2% contre 53,5% en milieu rural.

Vu que les femmes suivent habituellement leur conjoint dans sa migration, et que généralement lorsqu'il y a cohabitation avec d'autres membres apparentés que ceux de la famille conjugale, ces membres appartiennent plutôt à la famille du mari, il est intéressant de classer les femmes mariées selon que leur conjoint réside ou non dans son lieu de naissance.

Tableau 4: Répartition des migrants selon le motif du départ, le sexe

Raisons de migration	Migrants à l'Etranger		Migrants du rural vers l'urbain		Migrants de 20 ans &+ du rural vers l'urbain		Migrants inter urbain		Migrants inter urbain de 20 ans	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Raisons liées à l'emploi	82,3	17,7	41,7	5,1	49,5	4,5	27,5	6,7	35,3	6,6
Raisons familiales	5,0	70,7	41,5	82,6	30,8	87,5	56,8	88,6	44,5	87,4
Etudes, Education des enfants	11,9	8,2	9,3	2,1	10,0	2,1	11,5	2,2	14,1	2,8
Autres	0,8	3,4	7,5	10,2	9,7	5,9	4,2	2,5	6,1	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

L'objectif de ce classement est de mesurer l'importance de la cohabitation des femmes mariées dans des ménages complexes - regroupant le plus fréquemment d'autres membres apparentés que leurs maris et leurs enfants célibataires- selon les deux modalités de résidence du conjoint des (même lieu de naissance ou non). Cette démarche peut donner des indications indirectes sur le degré d'interventions d'autres membres de la famille causant une limitation de l'autonomie de la femme. La lecture du troisième panneau du tableau 5 montre, en effet, que les femmes citadines qui habitent dans un lieu différent de celui où sont nés leurs conjoints, donc généralement loin des membres de la famille parentale du mari, vivent dans une famille complexe à raison de 33,2% seulement. En revanche, la proportion correspondante pour celles qui habitent dans le même lieu que celui où sont nés leurs conjoints, donc généralement avec, ou du moins près, des membres de la famille parentale du mari, s'élève à 46,0%. En milieu rural, cette opposition est encore plus éclatante: respectivement 34,6% contre 52,3%. Cela suggère que la migration, surtout du mari, peut avoir des effets positifs sur l'autonomie de la femme ayant rejoint son conjoint en facilitant son indépendance vis-à-vis des membres apparentés au mari et en permettant une ambiance d'intimité au sein du couple.

Afin de mesurer si l'effet de la résidence dans le lieu de naissance de l'épouse et celui de son conjoint sur le type du ménage (ie, complexe ou non) sont statistiquement significatifs ou non, on a eu recours à un modèle de régression logistique qui sert à modéliser la relation entre une variable dépendante dichotomique et des variables indépendantes. Ici, il s'agit d'expliquer la variable dichotomique, «complexe», par le statut de résidence dans le lieu de naissance de la femme et le statut de résidence de son conjoint, lesquels sont mesurés par deux variables indicatrices Q2MD8FD et Q2MD8HDI (voir ci-après). Deux autres variables de contrôle sont intégrées dans le modèle pour mesurer l'effet net des deux variables indépendantes. Il s'agit de l'âge du conjoint, «Q6H», et le niveau scolaire de la femme, mesuré par trois variables dichotomiques comme précisé ci-après.

Tableau 5: Femmes de 15 ans et plus et femmes mariées selon leur statut migratoire et le type de ménage; et celles mariées selon que leur conjoint réside ou non dans son même lieu de naissance par milieu de résidence

Lieu de résidence et statut migratoire de la femme	Type de ménage des femmes de 15 ans &+								
	Une seule personne	Sans famille	Couple seul	Nucléaire complet	Famille monoparentale	Nucléaire+ isolés	fratrie	complexe	Total
Urbain									
Lieu de naissance et de résidence identiques	0,5	0,0	1,4	39,2	9,5	3,0	0,2	46,2	100,0
Lieu de naissance et de résidence différent	1,5	0,1	2,2	40,1	8,2	4,2	0,1	43,6	100,0
Rural									
Lieu de naissance et celui de résidence identiques	1,1	0,0	1,4	39,0	5,4	0,2	0,0	52,9	100,0
Lieu de naissance et celui de résidence différent	1,5	0,0	3,7	40,8	4,8	0,6	0,0	48,6	100,0
Lieu de résidence et statut migratoire de la femme									
Urbain									
Lieu de naissance et celui de résidence identiques	0,1	0,0	3,9	46,1	1,5	3,2	0,0	45,2	100,0
Lieu de naissance et celui de résidence différent	0,2	0,0	3,5	52,8	3,0	3,2	0,0	37,2	100,0
Rural									
Lieu de naissance et celui de résidence identiques	0,0	0,0	2,6	41,3	2,3	0,2	0,0	53,5	100,0
Lieu de naissance et celui de résidence différent	0,0	0,0	4,7	45,2	1,5	0,3	0,0	48,2	100,0
Lieu de résidence et statut migratoire du mari									
Urbain									
Lieu de naissance et celui de résidence identiques	-	-	4,1	47,1	-	2,8	-	46,0	100,0
Lieu de naissance et celui de résidence différent			3,9	59,1	-	3,9	-	33,2	100,0
Rural									
Lieu de naissance et celui de résidence identiques	-	-	3,0	44,5	-	0,0	-	52,3	100,0
Lieu de naissance et celui de résidence différent			6,3	58,6	-	0,5	-	34,6	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Encadré 1: variables et modèles de régression logistique

Modèle:		
Prob (complx=1)=1/(1+e ^{-z}) avec Z=B ₀ +B ₁ *Q2MD8FDI+B ₂ *Q2MD8HDI+B ₃ *Q6H+B ₄ *Q11Fa+B ₅ *Q11Fb+B ₆ *Q11Fc+ε.		
où B ₀ est une constante, ε indique un terme aléatoire et B _i (i=0,1,2,3,4,5,6) désignent les coefficients du modèle.		
La probabilité que complx=0 est 1- Prob (complx=1).		
Variabes du modèle logistique	Notation	modalités
Variable dépendant:		
Type de ménage de résidence	complx	= 1 si le type de ménage est complexe, = 0 ailleurs
Variables indépendantes:		
statut de résidence dans le lieu natal l'épouse	Q2MD8FDI	= 1 si l'épouse réside dans un lieu différent de celui de naissance, = 0 ailleurs
statut de résidence dans le lieu natal du mari	Q2MD8HDI	= 1 si le mari réside dans un lieu différent de celui de naissance, = 0 ailleurs
Variables de contrôle:		
Age révolu du mari	Q6H	Variable continue
Niveau scolaire de l'épouse. (catégorie de référence=sans niveau ou coranique)	Q11Fa	= 1 si l'épouse a le niveau du 1 ^{er} cycle du fondamental, = 0 ailleurs
	Q11Fb	= 1 si l'épouse a le niveau du 2 ^{ème} cycle du fondamental, = 0 ailleurs
	Q11Fc	= 1 si l'épouse a le niveau secondaire ou plus, = 0 ailleurs

Encadré 2: Interprétation de la régression logistique

La procédure de la régression logistique estime la probabilité qu'un événement ait lieu dans le cas d'une variable dépendante dichotomique. Les coefficients logistiques sont estimés par la méthode du maximum de vraisemblance. Toutes choses égales par ailleurs, le signe d'un coefficient permet de savoir si la probabilité de résider dans un ménage complexe est fonction croissante (signe positif) ou décroissante (signe négatif) de la variable explicative correspondante. Les coefficients logistiques peuvent être interprétés en tant que variation du logarithme népérien de la parité¹³ (odds en anglais) associée au changement d'une unité de la variable indépendante en question (ou, pour une variable dichotomique, la variation du logarithme népérien de la parité associée au passage de l'état où cette variable prend la valeur 1 relativement à celui où cette variable prend la valeur 0; ou relativement à la catégorie de référence en cas d'une variable avec plusieurs catégories comme le cas ici pour le niveau d'instruction). La colonne «Sig» renseigne sur le degré de précision statistique des coefficients. Un coefficient est dit significativement non nul au seuil de 95% si Sig est inférieur ou égal à 0,05. Utilisant le test 'model chi-deux', le modèle lui-même est dit statistiquement significatif si la probabilité de nullité de tous les coefficients (sauf B_0) est inférieure à 0,05.

Selon le test de chi-deux le modèle est statistiquement significatif puisque la probabilité de nullité des coefficients s'établit à 0,0000 selon le test 'model chi-deux'. Le tableau suivant explicite l'effet net de chacune des variables du modèle. Le signe des coefficients des variables sur la résidence dans le lieu natal indique que la probabilité d'une femme de vivre avec son mari dans un ménage complexe diminue si elle réside dans un lieu autre que celui où elle est née. Il diminue également si elle réside dans un lieu autre que celui où est né son mari. Toutefois, seul l'effet de la résidence hors du lieu de naissance du conjoint semble être important et significatif. L'âge du mari ne semble pas être déterminant,

¹³ La parité (odds) qu'un événement ait lieu est le rapport de la probabilité qu'il ait lieu à la probabilité qu'il n'ait pas lieu. Par exemple, si la probabilité de rester célibataire jusqu'à un âge est de 0,20 la parité de rester célibataire est $0,20/0,80 = 0,25$. Il s'en suit que la parité de ne plus rester célibataire est $0,75/0,20 = 3,75$. Autrement dit, en passant de l'événement «être célibataire» (qu'on supposera codé par 0) à celui «n'être plus célibataire» (supposé être codé par 1) la parité est passée de 0,25 à 3,75, soit un accroissement par un facteur de 15. Cette valeur est donnée par $\text{Exp}(B)$.

son effet faible n'est pas significatif. Si la probabilité de vivre dans un ménage complexe est moins importante lorsque la femme a une instruction que si elle n'en a pas, seul le niveau secondaire et plus est déterminant ; étant donné que le coefficient correspondant de ce niveau est significatif (0,0295), les autres coefficients des niveaux du 1^{er} et du 2^{ème} cycle du primaire ne le sont pas. En conclusion, il apparaît que le fait d'habiter hors du lieu de naissance du conjoint augmente la probabilité de vivre dans un ménage nucléaire, et pourrait atténuer l'impact des ingérences d'autres personnes membres du réseau de parenté.

Tableau 6: Mesure de l'effet des statuts migratoires des conjoints sur la résidence dans un ménage complexe.

(régression logistique sur la base d'un échantillon de 4826 cas)

Variables indépendantes et de contrôle		Fréquence	B _i	Sig	Exp (B)
Terme constant		-	0,1936	0,0698	
Résidence dans le lieu de naissance de l'épouse	Non.	2142.	-0,0971	0,1620	0,9075
	Oui	2684			
Résidence dans le lieu de naissance du mari	Non.	1794.	-0,6276	0,0000	0,5339
	Oui	3032			
Age du mari (variable continue)		-	-0029	0,1583	0,9971
Niveau de scolarisation de la femme					
1 ^{er} cycle du fondamental		467	-0,0079	0,9385	0,9921
2 ^{ème} cycle du fondamental		240	-0,1730	0,2159	0,8411
Secondaire ou plus		254	-0,3068	0,0295	0,7358

Celles qui restent sur place tandis que leur conjoint a émigré sont obligées de consacrer plus de temps et d'énergie à leurs tâches au sein du ménage, pour l'entretien, les soins et l'éducation de leurs enfants. En plus, elles pourraient se trouver dans l'obligation d'exercer une activité pour contribuer aux besoins du foyer. Leurs travaux de production et de reproduction s'alourdissent, à la suite de la migration des hommes, en particulier quand elle est de longue durée. Ainsi, il en résulte des changements non seulement dans la structure familiale, mais aussi dans la division du travail, accompagnés d'un alourdissement de leur emploi du temps et une disponibilité réduite pour les soins aux enfants¹⁴. Ceci pourrait être le cas quand les envois d'argent par les migrants à leur famille restée sur place sont trop réduits pour permettre un niveau de vie adéquat et quand d'autres membres de la famille ne résident pas à proximité, voire dans le même ménage.

¹⁴ Ware H. et Lucas D., «Women left behind: the changing division of labour and its effects on agricultural production», 1988, cité dans Topouziz D., op. cit.

Des données précises permettant de vérifier ces hypothèses ne sont pas disponibles. Toutefois, l'Enquête Nationale sur la Famille de 1995 permet de donner des éléments de réponse approximatifs. Le tableau 7 donne les femmes mariées, classées selon que leur conjoint est absent de longue durée ou non, selon leur type d'activité et leur lieu de résidence. Il indique qu'en milieu urbain, celles résidant avec leur mari ont un taux brut d'activité¹⁵ de 18,7% contre 25,9% pour celles dont le mari est absent de longue durée; constat qui va dans le sens des hypothèses avancées précédemment même si l'on considère que les actives sont occupées. En revanche, en milieu rural, la différence des taux d'activité entre les deux catégories de femmes n'est pas aussi importante: 32,4% contre 30,7%. Une des explications est que l'activité féminine dans les campagnes s'inscrit dans le cadre de l'exploitation familiale. De ce fait, les femmes dont le mari est absent ont souvent un membre de la famille, au sens large, qui pourrait fournir le travail agricole qu'exerçait habituellement le mari avant sa migration. Ceci est d'autant plus vrai que, selon l'ENF de 1995, le pourcentage des femmes rurales habitant dans une famille large (de type complexe) est de 70,9% quand leur conjoint est absent contre 50,8% quand il est présent.

Une autre explication non exclusive de la précédente est que, vu le caractère saisonnier de l'emploi en milieu rural, le mari pourrait retourner de temps à autre à son foyer pour aider dans les travaux de champs de son exploitation qui est généralement de petite taille ; ce qui allège, en quelque sorte, le fardeau qui pèse sur la femme.

¹⁵ Le taux brut d'activité est le rapport, exprimé en pourcentage, entre la somme des actives occupées et des chômeuses d'une part et la population féminine d'autre part.

Tableau 7: Type d'activité des femmes mariées selon le statut de présence dans le ménage de leur mari

Statut de présence du mari	Active occupée	Chômeuse	Ensemble des actives	Inactive	Ensemble des mariées
Urbain					
Mari présent	17,3	1,4	18,7	81,3	100,0
Mari absent	20,0	5,9	25,9	74,1	100,0
Rural					
Mari présent	31,9	0,5	32,4	67,6	100,0
Mari absent	30,7	0,0	30,7	69,3	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

II. Femmes et relations matrimoniales.

A. Entrée en première union.

Avant d'être l'œuvre de deux individus, le mariage est une affaire de famille. Dans les sociétés rurales, notamment celles traditionnelles, la fille est mariée très jeune, surtout si elle est issue d'une catégorie sociale défavorisée. Elle n'a pas à s'opposer à la décision familiale, même si elle doit épouser quelqu'un de plus âgé. Son mariage précoce, outre qu'il permet à sa famille d'avoir moins de personnes à charge, leur épargne toute possibilité de sexualité pré-nuptiale et donc, le déshonneur de la famille.

La femme ressent plus que l'homme la sanction du célibat tardif, voire définitif. D'ailleurs, l'expression péjorative de vieille fille (*bayra* en arabe dialectale) n'a pas d'équivalent masculin. Si elles échappent à cette menace, les femmes peuvent encourir le risque de répudiation, de polygynie et de veuvage¹⁶. En effet, le risque de terminer sa vie seule, veuve ou divorcée est plus élevé que pour l'homme, en raison de l'inégalité des chances devant le deuxième mariage – due, notamment au fait que la grande majorité des femmes ont la garde des enfants après le divorce- et du décalage d'âge des conjoints (le mari est généralement plus âgé). Le sentiment d'insécurité est très élevé car elle ne dispose que peu de protection contre la décision quasi unilatérale de la répudiation¹⁷ et de la polygynie. Elle subit fréquemment ces menaces, ne serait-ce que verbales, surtout si elle est issue d'une catégorie vulnérable, économiquement dépendante. Parmi les catégories socio-économiques défavorisées, quand l'homme épouse une deuxième femme, c'est souvent pour qu'elle demande le divorce, évitant ainsi de lui payer son dû au cas où c'est lui qui demande le divorce (arriéré de la dot; pension alimentaire pendant la retraite de continence ou autres indemnités dues à la femme).

¹⁶ Voir à ce sujet: Bourqia R. (1995) «Women, uncertainty, and reproduction in Morocco». In Family, gender, and population in the Middle East. Policies in context. Ed. Makhoul Obermeyer C. Cairo: The American University in Cairo Press.1995.pp. : 136-146.

¹⁷ «L'époux est le possesseur du droit à la répudiation. Mais la délégation peut être donnée par lui à un homme qu'il choisit, sans qu'il soit nécessaire que cet homme appartienne à la famille du mari ou remplisse des conditions particulières de ce genre. La femme peut aussi avoir ce droit, quand il lui est transmis par son mari d'office, ou comme condition imposée par elle. Comme il lui revient dans le cas du droit d'option prévu à l'article 30, et qui concerne la femme qui refuse que lui soit jointe une épouse» (CERED (1997) Etat matrimonial et stratégies familiales. p. 264.

La position d'infériorité des femmes se manifeste au début du contrat du mariage. C'est, généralement, l'homme tuteur qui négocie au nom de la femme les arrangements du mariage. Le choix du conjoint dépend de la recommandation de la famille, le père le plus souvent. L'ENF 95 a montré que le libre choix du premier conjoint reste peu fréquent (tableau 8): 16,1% des femmes ont déclaré avoir choisi elles-mêmes leur premier conjoint et 2,5% sur recommandation d'une amie¹⁸. Même dans ces cas, il est probable que les parents aient été consultés sur ce choix. L'influence des parents dans les choix matrimoniaux de leurs filles est très élevée: deux tiers (64,8%) des mariages ont été arrangés par au moins l'un des deux parents. Sur 100 femmes, près de 16 se sont mariées pour la première fois à une personne recommandée par un membre de la famille autre que le père ou la mère. En somme, dans huit cas sur dix, c'est la famille qui choisit le conjoint de la fille.

L'instruction renforce l'autonomie des femmes dans le mariage en réduisant l'emprise de la tradition. Ainsi les femmes alphabétisées ont plus d'opportunité et de liberté de choisir leur partenaire: 41,7% ont choisi personnellement leur conjoint et 4,5% sur conseil d'une amie, soit au total 46,2% contre seulement 12,3% pour celles qui sont analphabètes. L'autonomie de la femme augmente avec le niveau scolaire. Par exemple, seules 10,2% des sans niveau d'instruction se sont mariées à une personne de leur propre choix alors que cette fraction atteint 62,6% pour celles ayant le niveau secondaire (2^{ème} cycle) ou plus. C'est donc le degré d'instruction des femmes qui explique en grande partie les différences qui existent entre les femmes des différents milieux et strates d'habitat vis-à-vis du rôle de la famille dans le choix du conjoint.

¹⁸ Les interventions de la famille dans le choix du conjoint sont également importantes quand il s'agit des hommes, les données de l'ENF de 1995, ne permettent pas, toutefois, d'en connaître l'ampleur.

Tableau 8: Répartition (en %) des femmes non célibataires selon les personnes ayant recommandé le choix du premier époux par milieu de résidence, strate d'habitat urbain, et niveau d'éducation: 1995

Caractéristiques des femmes non célibataires	Personnes ayant recommandé le choix du premier époux								
	Choix personnel	Père seul	Mère seule	père et mère	Frère/ Sœurs	Autres de la famille	Amis	Autres	Total
Milieu de résidence									
Ensemble	16,1	16,7	5,3	42,8	4,7	10,7	2,5	1,2	100,0
Urbain	23,3	12,5	5,3	37,1	5,5	11,5	3,5	1,4	100,0
Rural	8,5	21,2	5,5	48,9	3,9	9,8	1,4	0,8	100,0
Strate d'habitat urbain									
Aisée	32,3	11,0	5,5	32,0	4,3	10,1	3,7	1,2	100,0
Moyenne	23,9	12,6	4,8	36,0	5,3	11,7	4,1	1,6	100,0
Pauvre	18,9	12,6	6,2	41,1	6,3	11,5	2,4	1,1	100,0
Sait lire et écrire									
Oui	41,7	7,8	4,6	28,3	4,3	7,5	4,5	1,3	100,0
Non	10,2	18,7	5,5	46,1	4,8	11,4	2,1	1,0	100,0
Niveau scolaire									
Sans/préscolaire/coranique	10,2	18,7	5,5	46,1	4,8	11,4	2,1	1,0	100,0
1 ^{er} cycle fondamental	29,9	9,8	5,1	33,2	5,9	9,7	5,2	1,2	100,0
2 ^{ème} cycle fondamental	47,3	6,4	6,0	26,5	3,7	5,4	3,4	1,3	100,0
Secondaire/supérieur	62,6	4,0	3,0	16,5	2,4	5,7	4,1	1,7	100,0

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

L'intervention de la famille dans le choix du conjoint accélère fréquemment l'entrée précoce de la femme en union et, parfois, l'abandon de l'école. Elle est également associée à un décalage prononcé d'âge entre les conjoints. Il n'est pas rare que des filles peu instruites soient mariées à un individu ayant l'âge de leurs pères. Dans de tels cas, les relations conjugales deviennent asymétriques, occasionnant un statut de subordonnée relativement à son conjoint et des divergences dans les aspirations. Des mariages précoces associés à des différences d'âge sensibles entre l'homme et la femme sont aussi une forme de discrimination dans la mesure où la phase d'adolescence disparaît: passage direct du statut de fille au statut de mère.

Le tableau 9 permet de vérifier la relation entre l'intervention de la famille dans le choix du conjoint et la précocité du mariage de la jeune fille à différents niveaux scolaires. Il en découle que la proportion des jeunes filles mariées à moins de 20 ans est beaucoup plus importante quand c'est sa famille qui recommande le mariage que quand c'est elle qui a choisi son époux et ce, quel que soit son niveau scolaire. Cette proportion est la plus élevée quand la jeune fille est sans niveau scolaire¹⁹ et que c'est sa famille qui lui a recommandé son conjoint, soit 74,4%. Avec le même niveau scolaire, ce pourcentage tombe à 55,3% si c'est elle qui a le premier mot dans le choix de son conjoint. Le fait de choisir elle-même son mari et d'avoir le niveau du deuxième cycle du fondamental, fait baisser sa probabilité de se marier avant l'âge de 20 ans à 33,3%, voire à 15,0% si elle a le niveau du secondaire ou plus. La part des femmes se mariant avant 20 ans sur recommandation de membres de sa famille diminue au fur et à mesure que son niveau scolaire augmente, ce qui peut s'expliquer en partie par l'âge atteint pour avoir ce niveau et en partie par l'autonomie et l'intégration de nouvelles valeurs qu'elle acquiert avec l'amélioration de son niveau scolaire.

¹⁹ Seuls les niveaux scolaires de l'enseignement formel sont pris en compte.

Tableau 9: Femmes non célibataires selon l'âge au premier mariage et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction.

Personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction	Age au premier mariage				Nombre de cas
	<20 ans	20-29 ans	30 ans &+	Total	
Sans niveau					
Famille	74,4	24,3	1,3	100,0	4525
Choix personnel	55,3	41,2	3,4	100,0	533
Autres	61,7	32,1	6,2	100,0	162
Ensemble	72,0	26,3	1,7	100,0	5220
1 ^{er} cycle du fondamental					
Famille	65,4	31,6	3,0	100,0	376
Choix personnel	52,0	41,8	6,2	100,0	177
Autres	52,6	39,5	7,9	100,0	38
Ensemble	60,6	35,2	4,2	100,0	591
2 ^{ème} cycle du fondamental					
Famille	53,1	45,5	1,4	100,0	143
Choix personnel	33,3	61,0	5,7	100,0	141
Autres	42,9	42,9	14,2	100,0	14
Ensemble	43,3	52,7	4,0	100,0	298
Secondaire et plus					
Famille	25,5	63,8	10,7	100,0	94
Choix personnel	15,0	72,6	12,4	100,0	186
Autres	29,4	58,8	11,8	100,0	17
Ensemble	19,2	69,0	11,8	100,0	297

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Celles dont le mariage a été recommandé par d'autres personnes non apparentées ou a été dicté par des circonstances particulières (catégorie «autres») ne représentent qu'une petite fraction qui croît avec le niveau scolaire, passant de 3,1% pour les femmes sans niveau scolaire à 5,7% pour celles ayant le niveau secondaire ou plus. Pour ces catégories, les proportions qui se marient avant 20 ans se situent généralement entre celles dont le premier conjoint a été recommandé par la famille et celles l'ayant elles-mêmes choisi.

B. Ecart d'âge au mariage et précocité d'entrée en première union.

Si l'intervention de la famille dans le choix du conjoint est, a priori, liée au risque de précocité du mariage, elle est également associée au

décalage d'âge entre conjoints. Du tableau 16, il ressort que la proportion de femmes mariées pour la première fois à une personne plus âgée de 10 ans ou plus est supérieure quand c'est la famille qui a recommandé le premier conjoint que lorsque c'est la femme qui a eu l'initiative de le choisir. En revanche, la part de celles dont le décalage d'âge avec le premier conjoint ne dépasse guère 4 ans est plus importante lorsque ce sont elles qui choisissent leur conjoint que quand c'est leurs familles qui sont à l'origine de ce choix. Ces liaisons restent valables quel que soit le niveau scolaire de la femme.

Le pourcentage des couples dont l'écart d'âge au premier mariage est au moins de 10 ans (dans chaque catégorie de personnes ayant recommandé le mariage) ne diminue clairement qu'une fois la femme atteint le niveau secondaire ou plus. A titre d'exemple, quand c'est la famille qui a recommandé le mariage, ce pourcentage est de 33,5% si la femme est sans niveau scolaire. Il est de 37,8% si elle a le niveau du premier cycle du fondamental, de 34,3% si elle a le niveau du deuxième cycle du fondamental contre 29,8% si elle a le niveau secondaire ou plus. De même, si c'est la femme qui a eu l'initiative en matière de choix du conjoint, cette proportion est de 27,4% quand elle est sans niveau scolaire, de 29,4% lorsqu'elle a le niveau du premier cycle du fondamental, de 26,2% quand elle a le niveau du deuxième cycle du fondamental, contre seulement 18,3% lorsqu'elle est du niveau secondaire ou plus. C'est dire le caractère discriminant de l'instruction dans le choix de conjoints beaucoup plus âgés. Un tel écart d'âge est une expression de différence de statut qui se traduit par des désirs et aspirations différents entre époux et par des différences de richesse et pouvoir.

Tableau 10: Femmes non célibataires selon la différence d'âge au premier mariage entre les conjoints et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction.

Personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction	Différence d'âge au premier mariage entre les conjoints					Nombre de cas
	<1 ans	1-4 ans	5-9 ans	10 ans &+	Total	
Sans niveau						
Famille	6,6	27,1	32,8	33,5	100,0	4525
Choix personnel	12,2	27,4	33,0	27,4	100,0	533
Autres	4,9	4,2	23,5	47,5	100,0	162
Ensemble	7,1	27,0	32,6	33,3	100,0	5220
1 ^{er} cycle du fondamental						
Famille	6,6	21,8	33,8	37,8	100,0	376
Choix personnel	11,3	24,9	34,5	29,4	100,0	177
Autres	10,5	15,8	30,0	44,7	100,0	38
Ensemble	8,3	22,3	33,7	35,7	100,0	591
2 ^{ème} cycle du fondamental						
Famille	7,0	24,5	34,3	34,3	100,0	143
Choix personnel	12,1	35,5	26,2	26,2	100,0	141
Autres	28,6	0,0	50,0	21,4	100,0	14
Ensemble	10,4	28,5	31,2	29,9	100,0	298
Secondaire et plus						
Famille	8,5	23,4	38,3	29,8	100,0	94
Choix personnel	16,7	36,0	29,0	18,3	100,0	186
Autres	5,9	35,3	47,0	11,8	100,0	17
Ensemble	13,5	32,0	33,0	21,5	100,0	297

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

C. Autonomie des femmes et rupture d'union.

L'autonomie de la femme lors du choix du conjoint peut être bénéfique pour la stabilité du mariage. Le degré de cette autonomie est associé à son niveau scolaire, lequel au fur et à mesure qu'il s'élève permet à la femme de mieux protéger son mariage contre les aléas de la vie conjugale, en facilitant la communication entre conjoints. Ceci est d'autant plus probable que la femme instruite a plus de chance d'exercer une profession et de participer aux dépenses du ménage, chose qui pourrait réduire les disputes d'origine économique sur les ressources et les dépenses. En outre, la montée du niveau scolaire de la femme est associée à l'élévation de son âge au mariage, son autonomie en est améliorée.

Le tableau 11 examine la relation entre le devenir du premier mariage et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage et ce, selon le lien de parenté avec le premier conjoint, confirme l'hypothèse

annoncée sur l'autonomie de la femme et la stabilité du mariage. Il s'en dégage les remarques suivantes:

- Quel que soit le type de lien de parenté avec le premier conjoint, le risque de rupture de la première union par divorce ou veuvage est plus important quand c'est la famille qui recommande le mariage que lorsque c'est la femme qui a pris l'initiative de contracter ce mariage.
- Ce risque est le plus important quand il n'y a aucun lien de parenté avec le premier conjoint et ce, indépendamment de la catégorie de personnes à l'origine du mariage ou l'ayant recommandé.
- Pour celles mariées avec des personnes sans lien de parenté consanguin, le risque de divorce est pratiquement aussi important lorsque le mariage est conseillé par la famille que quand d'autres personnes en étaient à l'origine (catégorie «autre»)²⁰.

²⁰ Il s'agit du seul cas où l'effectif à la base du calcul de la catégorie «autres» de personnes ayant recommandé le mariage est significatif. Ailleurs, cet effectif est trop petit pour faire des inférences.

Tableau 11: Femmes non célibataires selon le devenir du premier mariage et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage par lien de parenté avec le premier conjoint.

Personnes ayant recommandé le mariage par lien avec 1 ^{er} conjoint	Devenir du premier mariage				Total	Nombre de cas
	En 1 ^{er} mariage	Divorce	Veuvage	Séparation sans divorce		
Cousin germain						
Famille	75,6	11,6	12,6	0,2	100,0	939
Choix personnel	84,8	6,5	7,6	1,1	100,0	92
Autres	77,8	11,1	11,1	0,0	100,0	9*
Ensemble	76,4	11,2	12,1	0,3	100,0	1040
Cousin lointain						
Famille	74,5	12,5	12,7	0,3	100,0	769
Choix personnel	88,1	7,5	4,5	0,0	100,0	67
Autres	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	5*
Ensemble	75,7	12,0	12,0	0,2	100,0	841
Sans lien						
Famille	65,3	17,6	16,4	0,7	100,0	3415
Choix personnel	83,0	11,9	4,6	0,6	100,0	869
Autres	69,9	16,7	13,4	0,0	100,0	216
Ensemble	75,0	11,7	13,3	0,6	100,0	4500
Total						
Famille	68,6	15,7	15,2	0,5	100,0	5123
Choix personnel	83,5	11,1	4,9	0,6	100,0	1028
Autres	70,9	16,1	13,0	0,0	100,0	230
Ensemble	71,1	15,0	13,4	0,5	100,0	6381

* effectif trop petit pour des inférences.

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Le Tableau 12 donne, quant à lui, des éclaircissements relatifs à la liaison entre le devenir du premier mariage et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage, par niveau scolaire de la femme. Il confirme que la fréquence des ruptures est une fonction décroissante du niveau scolaire atteint par la femme. En effet, sur 100 premières unions des femmes de niveau secondaire ou plus 91 sont encore stables au moment de l'enquête. Cette fraction baisse à 86% pour celles dont le niveau est le 2^{ème} cycle du fondamental, puis à environ 82% pour celles ayant le niveau du 1^{er} cycle du fondamental pour chuter à 67,9% pour les femmes sans niveau scolaire. Les variations de l'instabilité du mariage en fonction du niveau scolaire sont du même sens qu'il s'agisse d'une rupture par divorce ou par veuvage. Toutefois, les changements des fréquences de divorce sont moins rapides que celles du veuvage. Dans le premier cas, le risque de rupture par divorce passe de 6,6% pour les femmes ayant le niveau secondaire ou plus à 16,0% pour les «sans niveau d'instruction». Dans le second cas, le risque de rupture par veuvage varie respectivement de 1,4% à 15,7%. Par ailleurs, la comparaison des femmes ayant pris l'initiative pour choisir elles-mêmes leur conjoint à celles dont le conjoint a été recommandé par la famille montre que c'est parmi celles sans niveau scolaire que l'on observe une différenciation significative eu égard au risque de divorce aussi bien que du veuvage. Autrement dit, ayant un niveau scolaire donné, la variation de la fréquence de rupture du premier mariage par divorce, voire aussi par veuvage, est faible selon que le choix du premier conjoint est personnel ou non sauf si la femme est sans niveau scolaire.

Tableau 12: Femmes non célibataires selon le devenir du premier mariage et la catégorie de personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction.

Personnes ayant recommandé le mariage par niveau d'instruction de la femme	Devenir du premier mariage				Total	Nombre de cas
	En 1 ^{er} mariage	Divorce	Veuvage	Séparation sans divorce		
Sans niveau						
Famille	66,5	16,4	16,7	0,4	100,0	4523
Choix personnel	80,6	13,0	6,0	0,4	100,0	531
Autres	65,8	16,8	17,4	0,0	100,0	161
Ensemble	67,9	16,0	15,7	0,4	100,0	5215
1 ^{er} cycle du fondamental						
Famille	82,0	11,8	4,3	1,6	100,0	372
Choix personnel	82,3	10,9	5,7	1,1	100,0	175
Autres	76,3	18,4	5,3	0,0	100,0	38
Ensemble	81,7	12,1	4,8	1,4	100,0	585
2 ^{ème} cycle du fondamental						
Famille	85,5	11,6	2,2	0,7	100,0	138
Choix personnel	86,5	9,9	2,8	0,7	100,0	141
Autres	85,7	14,3	0,0	0,0	100,0	14*
Ensemble	86,0	10,9	2,4	0,7	100,0	293
Secondaire &+						
Famille	92,2	6,7	0,0	1,1	100,0	90
Choix personnel	90,6	6,6	2,2	0,6	100,0	181
Autres	94,1	5,9	0,0	0,0	100,0	17*
Ensemble	91,3	6,6	1,4	0,7	100,0	288

* effectif trop petit pour faire des inférences.

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

III. Rapports de genre et comportements de procréation.

A. Rapports sociaux et planification familiale.

En principe, la fécondité est directement corrélée au statut de la femme. Généralement, les femmes à fécondité basse sont celles dont le statut socio-économique est le plus élevé et vice versa. Un petit nombre d'enfants, bien espacés signifie le recours à une régulation de la fécondité, qui permet de modifier la distribution entre les rôles de reproduction et de production au sein du ménage.

Au niveau individuel, une fécondité relativement basse est associée à l'utilisation de moyens contraceptifs. Cette pratique dépend, entre autres, du degré de liberté des femmes à prendre leurs propres décisions en matière de procréation et des alternatives auxquelles elles aspirent (en plus de leur désir d'être mères). Si de telles alternatives existent et que les femmes peuvent y accéder, elles réguleront volontairement leurs naissances, car cela leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie. Si par contre -en l'absence d'alternatives socio-économiques de leurs destinées- elles sont utilisées uniquement comme cibles de programmes agressifs de planification familiale, certaines pourraient voir dans ces programmes un facteur de dévalorisation sociale découlant d'une progéniture réduite (risque de divorce, risque de n'avoir pas assez d'enfants comme support au moment de vieillesse, risque de «manque de prestige» découlant d'une forte procréation²¹). Pour cette raison, il est primordial d'accompagner les programmes de planification familiale de mesures visant la promotion socio-économique des femmes, de même qu'il est recommandé que le choix du nombre d'enfants soit une affaire à la fois des hommes et des femmes avec des implications et des responsabilités égales. C'est à juste titre que la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994 a fixé parmi ses objectifs «d'accroître la participation des hommes à la pratique effective de la planification familiale et les amener à partager davantage les responsabilités» et de «promouvoir l'égalité des possibilités offertes à tous les membres de la famille...»²².

²¹ Bourquia R., [...] Women, uncertainty, and reproduction in Morocco. In Makhoulf Obermeyer C., ed. op. cit.

²² Programme d'action de la conférence sur la population et le développement du Caire, 1994.

Au Maroc, le programme de la planification familiale met l'accent sur l'affirmation de la responsabilité du couple à qui est donné le libre choix de la période et du nombre d'enfants qu'il désire, conformément à sa volonté et à ses moyens. Il n'empêche que la population cible du programme est constituée, au Maroc comme ailleurs, de femmes uniquement. Pour des raisons techniques et autres, la sensibilisation des hommes à l'utilité de la pratique de la planification familiale se fait surtout dans le but de faciliter l'utilisation des moyens contraceptifs par les femmes. Les hommes sont aussi considérés en tant qu'agents directement concernés dans le processus de prise de décision en matière de planification familiale, en grande partie en raison de leur préférence en matière de fécondité. En revanche, la pratique contraceptive est vue d'abord comme une affaire de femmes. Il est vrai que les moyens contraceptifs spécifiques aux hommes ont été, jusqu'à présent, peu développés et diffusés. Ceux les plus connus sont le condom, le retrait et la continence périodique, soit surtout des méthodes traditionnelles. La connaissance de telles méthodes n'est pas aussi forte que celle des contraceptifs féminins. Si le condom est connu par 79,9% des maris, la stérilisation masculine ne l'est que par 8,5%, la continence périodique 57,4%, et le retrait avec 50,4%. La même source de donnée, nous informe que, dans 86,6% des cas, aucun des deux conjoints ne connaît la stérilisation masculine, dans 22,0% en ce qui concerne la continence périodique, et 25,6% pour ce qui est de la méthode de retrait.

Tableau 13: Connaissance des méthodes contraceptives par les hommes

Méthode contraceptive	Connaît une méthode	
	Mariés	Célibataires
N'importe quelle méthode	97,7	97,8
Méthode moderne	97,4	97,8
Pilule	97,3	96,9
DIU	72,7	63,6
Injection	47,0	52,9
Méthodes vaginales	14,3	18,1
Condom	79,9	91,6
Stérilisation féminine	77,6	69,7
Stérilisation masculine	8,5	16,3
Méthode traditionnelle	69,4	62,7
Continence périodique	57,4	55,1
Retrait	50,4	42,9
Autres méthodes	5,1	4,9
Effectif d'hommes	939	397

Source: Ministère de la Santé Publique (1993) Enquête Nationale sur la Population et la Santé (ENPS II) 1992. p. 143, tableau 11.6.

Bien que la connaissance des méthodes masculines dépasse généralement 50%, l'utilisation de ces méthodes, généralement moins efficaces, est assez faible. Il serait, toutefois, intéressant de voir dans quelle mesure la pratique contraceptive des hommes a évolué en comparaison avec celle des femmes. Il serait utile de mesurer le degré d'implication des hommes et de l'entourage familial dans la prise de décision de recourir à la planification familiale et d'examiner les préférences en matière de fécondité de chacun des conjoints, en raison des implications sur l'autonomie de la femme. Quand les préférences des conjoints divergent, où que les opinions sur les moyens contraceptifs sont opposées, on peut supposer une certaine frustration au niveau des aspirations de l'un des deux partenaires (le plus souvent la femme). Il est dès lors important d'identifier les facteurs qui contribuent à ces désaccords et d'étudier dans quelle mesure ils influencent la pratique contraceptive. Dans le même ordre d'idées, des études ont montré le lien entre degré de communication entre partenaires et niveau différentiel d'autorité entre mari et épouse d'une part et d'autre part l'utilisation contraceptive de l'autre²³.

Par manque de données, ces points ne peuvent pas tous être étudiés. Il existe, néanmoins, des éléments d'éclaircissement à ce sujet. Tout d'abord, le tableau 14 indique que la baisse de la fécondité de 5,5 enfants par femme en 1979-80 à 3,3 au cours de la première moitié des années 1990 était due, en plus de l'augmentation de l'âge au premier mariage, à une utilisation accrue des moyens contraceptifs: le taux de prévalence contraceptive est ainsi passé de 19,4% à 50,3%. En parallèle à l'évolution de ce taux, la pratique contraceptive masculine a augmenté: 2,5% en 1980 contre 8,8% des femmes mariées de 15 à 49 ans ont déclaré utiliser au moment de l'enquête l'une de ces trois méthodes, condom, abstinence périodique et retrait. La contribution des hommes à l'utilisation des moyens de la planification familiale a également augmenté d'environ 13% à environ 17%. Elle reste, cependant, inférieure à celle du Liban (45% en 1996 avec une prévalence de 61,0%), de Tunisie (18% en 1993 avec une prévalence de 59,7%), Portugal (53% en 1980 avec une prévalence de 66%), Espagne (55% en 1985 avec une prévalence de 59%), France (46% en 1978 avec une prévalence de 79%), la moyenne des régions développées (56% vers 1983 avec une prévalence

²³ Voir à ce sujet: Ann E. Biddlecom et al (1996) «Men's and Women's Views of Contraception» The Population Council. Working papers n°92. p. 12.

moyenne de 70%)²⁴. Nous remarquons que ces pays sont à la fois caractérisés par une pratique contraceptive substantielle et des niveaux de santé, d'éducation et d'emploi des femmes relativement élevés. Il semble donc qu'au vu de ces données, le niveau et la contribution à la pratique contraceptive des hommes sont associés au degré de développement des conditions des femmes, sans pour autant que cette association soit forte.

²⁴ Enquêtes PAPCHILD pour le Liban et la Tunisie et United Nations (1989) «Levels and Trends of Contraceptive Use As Assessed in 1988». Population Studies n°110 (ST/ESA/SER.A/110).

Tableau 14: Prévalence contraceptive totale, utilisation de méthodes contraceptives masculines et taux de fécondité général: 1980 à 1995.

Année d'utilisation de la contraception	1980	1984	1987	1992	1995
Prévalence contraceptive (en%) [1]	19,4	25,5	35,9	41,5	50,3
% d'utilisation des méthodes masculines (Condom, Abstinence, Retrait) [2]	2,5	3,8	6,2	6,5	8,8
Rapport (en %): [1]/[2]	12,9	14,9	17,3	15,7	17,5
Taux de fécondité générale (ISF)	5,5	5,8	4,6	4,0	3,3
Période de référence	(1979-80)	(1983)	(1983-87)	(1989-92)	(1990-95)

Sources: Ministère de la Santé Publique (1984), Enquête Nationale sur la Fécondité et la Planification Familiale au Maroc, 1979-80. (ENFPF). Vol III.

Ministère de la Santé Publique (1985), Enquête Planification Familiale, Fécondité et Santé Familiale au Maroc, 1983-84 (EPFFSF) et CERED (1986) Analyse et Tendances Démographiques au Maroc.

Ministère de la Santé Publique (1989), Enquête Nationale sur la Planification Familiale, la Fécondité et la Santé de la Population au Maroc, 1987(ENPS).

Ministère de la Santé Publique (1993), Enquête Nationale sur la Population et la Santé, 1992, (ENPS).

Ministère de la Santé Publique (1996), Enquête de Panel sur la Population et la Santé, 1995 (EPPS).

Le rôle des hommes et de l'environnement familial se manifeste également en tant que cause de non utilisation et de l'arrêt par les femmes d'une méthode donnée. Ainsi, selon l'EPPS de 1995, sur 100 femmes n'utilisant pas au moment de l'enquête une méthode contraceptive et n'ayant pas l'intention d'utiliser la contraception 46,2% ont avancé comme raison de non-utilisation de la contraception le fait qu'elles veulent des enfants. Les autres ont déclaré différentes raisons. Si on ne tient pas compte de celles qui ont des difficultés à tomber enceintes (7,8%), celles en ménopause ou stérilisées (10,4%), celles non mariées (2,9%), il en reste 32,7%. Parmi celles-ci, 9,8% ont avancé comme raison de la non-utilisation de la contraception le refus du mari²⁵, et 4,0% que des personnes autres que le conjoint la désapprouvent, soit en total près de 14%. Cette proportion était plus élevée selon l'ENPS II réalisée en 1992: près de 21%. C'est parmi les femmes de moins de trente ans que cette fraction est la plus élevée: 28% en 1992 et 26% en 1995. Un calcul pareil de ces proportions, à partir de l'ENF, donne des résultats voisins: environ 11% pour l'ensemble du Maroc, 6% pour les citadines et 15% pour les rurales. C'est dire combien l'entourage familial compte dans la non-utilisation de la pratique contraceptive.

Les femmes mariées en âge de reproduction utilisant la contraception au moment de l'enquête ont été interrogées (ENF 95) sur la catégorie de personnes ayant décidé cette utilisation (tableau 15). L'utilisation actuelle de la contraception est une décision qui se fait généralement au sein du couple (86,7%), indifféremment en ville ou à la campagne. C'est ensuite la femme qui décide seule, mais dans une proportion minime: 9%. Les maris décidant seuls de cette pratique ne représentent qu'une faible proportion ne dépassant, dans tous les cas, nullement 2%, soit le quart des cas où l'utilisation se fait par des méthodes masculines. Ni l'entourage familial, ni d'autres raisons telles que des problèmes de santé ne semblent compter significativement dans la prise de décision d'utiliser un moyen contraceptif. Ces résultats concernent la femme alphabète ou non.

²⁵ Interrogés sur les raisons de non-utilisation de la contraception, 5,4% des hommes mariés n'utilisant pas actuellement une méthode contraceptive et n'ayant pas l'intention d'en utiliser une dans l'avenir ont donné comme raison «femme désapprouve» (ENPS-II, 1992).

Tableau 15: Femmes mariées de 15 à 49 ans selon la catégorie de personnes ayant décidé de l'utilisation actuelle de la contraception et leur aptitude à lire et à écrire par milieu de résidence: ENF 95.

Catégorie de personnes ayant décidé l'utilisation contraceptive	Sait lire et écrire		Total
	Oui	Non	
Urbain			
Femme seule	8,0	9,6	8,9
Mari seul	1,6	2,0	1,9
Femme et son mari	87,9	85,3	86,4
Parents du mari	0,0	0,2	0,1
Autres	2,5	2,9	2,7
Total	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif des femmes</i>	351	514	865
Rural			
Femme seule	10,7	9,2	9,3
Mari seul	0,0	1,6	1,5
Femme et son mari	89,3	87,0	87,2
Parents du mari	0,0	0,1	0,1
Autres	0,0	2,1	2,0
Total	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif des femmes</i>	56	761	817
Ensemble			
Femme seule	8,2	9,4	9,1
Mari seul	1,5	1,8	1,7
Femme et son mari	88,0	86,2	86,7
Parents du mari	0,0	0,1	0,1
Autres	2,3	2,5	2,4
Total	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif des femmes</i>	608	1449	2057

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Le tableau 16 suivant donne d'autres indications sur cette problématique. Il présente la répartition des femmes (non ménopausées, encore mariées, n'est pas tombées enceintes en utilisant n'étant une méthode contraceptive et qui ne veulent pas tomber enceintes) qui ont arrêté d'utiliser une méthode contraceptive pendant les cinq dernières années selon la raison principale de discontinuation. Il en ressort que si l'utilisation actuelle de la contraception n'est que rarement décidée par le mari seul ou par l'entourage familial (tableau précédent), l'arrêt de la contraception ne se fait pas toujours parce que l'homme le souhaite ou l'exige seul. Toutefois, il convient de souligner que ce n'est pas du tout la règle comme en témoigne le pourcentage de ces cas: 7,3% selon l'ENPS II et 6,3% selon l'EPPS. C'est plutôt les effets secondaires, les

problèmes de santé, l'absence du mari et la fréquence jugée faible des rapports sexuels qui sont les causes principales de la discontinuation contraceptive de la catégorie des femmes encore mariées qui ne sont ou ne veulent pas tomber enceintes.

Tableau 16: Femmes* qui ont discontinué une méthode contraceptive dans les cinq dernières années par la raison principale de discontinuation.

Raison de discontinuation	ENPS II 1992	EPPS 1995
Mari désapprouve	7,3	6,3
Effets secondaires	34,1	30,7
Problèmes de santé	13,6	21,4
Rapports sexuels peu fréquents/Mari absent	16,5	20,7
Autres	28,5	20,9
Total	100,0	100,0
Effectif de femmes	1 613	435

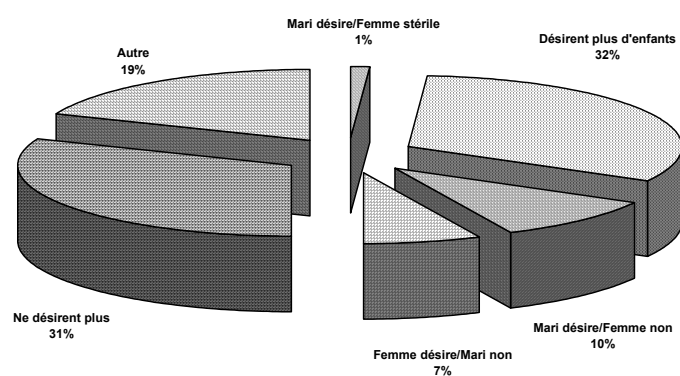
*Il s'agit ici des femmes qui ne sont pas en ménopause, qui sont encore mariées, qui ne sont pas tombées enceintes en utilisant une méthode et qui ne veulent pas tomber enceintes.

Sources: calcul à partir des tableaux 4.10 de l'EPPS et 4.13 de l'ENPS II.

B. Genre et préférences en matière de fécondité.

Les conjoints n'ont pas toujours les mêmes préférences en matière de fécondité, qu'il s'agisse du nombre d'enfants désirés ou de leur composition par sexe. Même quand ces préférences sont identiques, leurs attitudes peuvent différer sur le plan du choix de la méthode contraceptive à utiliser. Dans ce contexte, le degré de communication entre mari et femme a des conséquences sur la fécondité effective.

Graphique 1: Préférence en matière de nombre d'enfants supplémentaires (ENPS II, Maroc 1992)



Selon l'ENPS II de 1992, 46,7% des hommes connaissant une méthode contraceptive ont discuté de la planification familiale avec leurs femmes au moins trois fois au cours de l'année ayant précédé l'enquête, 23,2% une ou deux fois, et 27,7% aucune fois. Qu'arrive-t-il quand il n'y a pas de communication relative à ce domaine entre conjoints? On ne peut y répondre sans données précises. En revanche, la même enquête donne des informations utiles sur les préférences des couples en matière de fécondité. Tout d'abord, le graphique 1 indique que sur 100 couples 63 sont constitués des partenaires qui sont d'accord sur le nombre additionnel d'enfants désirés. En effet, 31% ne désirent plus d'enfants et 32% en désirent plus. Dans 18% des cas, l'homme et la femme sont en désaccord. Dans 6 cas sur dix de ces situations (11 pour cent sur 18 pour cent), le mari souhaite plus d'enfants alors que la femme désire en limiter le nombre. Toutefois, ces proportions n'indiquent pas le nombre exact d'enfants souhaités par l'un ou l'autre conjoint. En leur posant la question sur le nombre idéal d'enfants désirés, on constate que dans un tiers des couples seulement, le mari et la femme ont déclaré un nombre identique, dans 34,0% ce nombre est plus élevé pour l'homme, et dans 32,4% il est plus important pour la femme. D'après l'ENPS II, ces pourcentages ne diffèrent que peu selon les caractéristiques des couples.

La préférence de la composition par sexe de sa progéniture est un autre élément associé à la fécondité future. En effet, une valeur plus importante accordée aux enfants mâles est une composante que l'on avance fréquemment pour expliquer le maintien d'une fécondité élevée. Par exemple, les parents ayant des filles essaient d'avoir plus d'enfants dans l'espoir d'atteindre le nombre de fils désirés²⁶.

L'explication courante à ce phénomène se base surtout sur des raisons économiques. Dans les sociétés patriarcales, en particulier, de plus importants bénéfices sont attendus des enfants mâles que des filles. En outre, lorsqu'il y a une forte différenciation sexuelle du travail, il est possible que les fils soient considérés plus productifs, ou inversement. Des considérations de sécurité lors de la vieillesse et d'assurance aux risques de la vie sont intimement associées à ces facteurs économiques. Par ailleurs, la préférence pour les garçons peut découler du système d'héritage, de l'idéologie patrilineaire. C'est grâce au fils que la mère

²⁶ Chai Bin Park (1983) «Preference for sons, family size, and sex ratio: an empirical study in Korea». *Demography*, vol 20, n° 3.

peut, en cas de remariage du père, échapper aux servitudes du délaissement.²⁷

Le tableau 17 permet d'apprécier le degré de préférence des enfants mâles. Il résume la composition par sexe du nombre d'enfants supplémentaires désirés par les femmes encore mariées selon leurs niveaux d'instruction. A priori, il en ressort une préférence modérée pour les enfants de sexe masculin puisque seules 35,2% de ces femmes voulaient un nombre additionnel d'enfants composé de plus de garçons que de filles contre 21,1% qui désiraient l'inverse. La différence entre ces pourcentages ne semble s'atténuer significativement que pour celles de niveau secondaire ou plus qui apparaissent pratiquement sans préférence notable d'un sexe donné (27,7% pour les garçons contre 26,2% pour les filles). En moyenne, tous niveaux d'instruction confondus, on constate que les femmes qui préfèrent avoir des enfants supplémentaires composés de plus de garçons que de filles ont une fécondité désirée future supérieure à celles qui préfèrent avoir plus de filles que de garçons (2,64 contre 1,40 enfants par femme). On remarque aussi que la différence entre le nombre d'enfants désirés de sexe féminin et celui des enfants de sexe masculin est plus petit quand on préfère avoir plus de filles que lorsqu'on désire avoir plus de garçons: en moyenne, 1,26 filles et 0,14 garçons supplémentaires par femme dans le premier cas contre 2,27 garçons et 0,37 filles supplémentaires dans le second cas.

Toutefois, la composition par sexe du nombre d'enfants supplémentaires que désirent les femmes mariées dépend de celle des enfants survivants qu'elles ont (tableau 18). Les femmes ayant un nombre de garçons survivants inférieur à celui des filles ont une forte préférence pour les enfants mâles: 73,6% désiraient avoir des enfants additionnels constitués de plus de garçons. Celles ayant un nombre de garçons survivants supérieur à celui des filles ont une préférence pour les filles mais dans une moindre proportion: 55,1%. Les déclarations relatives à la fécondité désirée future des femmes dont le nombre de garçons survivants équivaut à celui des filles, suggèrent une préférence pour les enfants mâles pour 21,3% d'entre elles et pour les filles pour

²⁷ Suivant certaines croyances en vigueur, on croit qu'une fille naît avec une hasana (bénédictio de dieu), alors qu'un garçon naît avec cent hasanas. A fur et à mesure que la fille grandit, elle gagne plus de hasanas jusqu'à ce qu'elle en ait cent alors que le garçon perd progressivement ces hasanas jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'une. Ceci pour dire que le garçon est né avec un avantage qu'il perd au cours de sa vie alors que la fille est née désavantagée et gagne de la bénédiction de Dieu car elle procréée. (Borquia R. op. cit.)

7,6%, soit un résultat qui peut s'expliquer par le fait que toutes ont au moins un fils survivant, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les femmes ayant plus de filles survivantes.

Tableau 17: Femmes actuellement mariées désirant des enfants supplémentaires selon la composition par sexe de ce nombre et le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Garçons=filles	Garçons<filles	Garçon>filles	Total	Nombre de femmes
Sans niveau	43,8	19,2	37,0	100,0	1166
Fondamental	42,5	25,4	32,1	100,0	339
Secondaire &+	46,1	26,2	27,7	100,0	141
Ensemble	43,7	21,1	35,2	100,0	1646
Nombre moyen d'enfants	2,66	1,40	2,64	2,06	
(filles/garçons) supplémentaires désirés	1,33/1,33	0,14/1,26	2,27/0,37	1,13/0,93	

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

Tableau 18: Femmes actuellement mariées désirant des enfants supplémentaires selon la composition par sexe de ce nombre et celle du nombre d'enfants survivants

Composition du nombre d'enfants survivants	Composition du nombre d'enfants supplémentaires désirés				
	Garçons=filles	Garçons<filles	Garçons>filles	Total	Nombre de femmes
Garçons =filles	71,1	21,3	7,6	100,0	595
Garçons<filles	23,6	2,8	73,6	100,0	531
Garçons >filles	33,2	55,1	11,7	100,0	521

Source: CERED, Enquête Nationale sur la Famille, 1995.

C. la fécondité des adolescentes²⁸ comme manifestation des rapports inégaux entre sexe.

Traditionnellement, les femmes s'étaient souvent mariées à des âges précoces. Elles étaient souvent plusieurs fois mères avant même d'être adultes. Le mariage précoce et son corollaire la fécondité des adolescentes s'atténuent désormais, sous l'effet de la scolarisation de la jeune fille, particulièrement en milieu urbain, l'entrée de la femme dans la vie active hors du foyer et l'ensemble des variables de développement socio-économique et leur effet sur les styles de vie, les aspirations et les relations conjugales entre mari et épouse.

Si l'on accorde à la fécondité des adolescentes un intérêt particulier ce n'est pas à cause de sa contribution à la fécondité générale car cette contribution est d'ailleurs faible. En effet, avec un nombre moyen d'enfants nés vivants par femme de 15 à 19 ans qui ne dépasse guère 0,05 selon l'EPPS de 1995 (0,04 selon l'ENF de 1995), cette fécondité précoce ne représente que 5% dans la fécondité totale selon la même source. C'est plutôt en raison des conséquences sociales qui en découlent que la fécondité des adolescentes est étudiée. La procréation aux très jeunes âges a surtout des répercussions sur la santé de la mère. La mortalité maternelle, par exemple, est plus élevée parmi les adolescentes que parmi les femmes plus âgées. Les femmes âgées de moins de 20 ans souffrent généralement plus que les adultes de blessures et autres conséquences négatives des grossesses à risque et, d'une façon générale, de la procréation. Leurs grossesses débouchent dans un grand nombre de cas sur des avortements. Par ailleurs, la progéniture à des âges jeunes génère plus qu'aux âges adultes une mortalité infanto-juvénile élevée²⁹. Les jeunes sont souvent mal servis par les programmes de santé en matière de reproduction, une situation aggravant les conséquences de la fécondité précoce. Les filles comme les garçons sont généralement peu informés des moyens de prévention d'une grossesse et du mode de transmission des maladies, dont le VIH/sida³⁰. La fécondité des adolescentes a aussi des conséquences sociales. En devenant mères à des

²⁸ Par fécondité des adolescentes, on entend celle des femmes de moins de 20 ans.

²⁹ United Nations (1996) Population and Women. New York (ST/ESA/SER.R/130)

³⁰ Fonds des Nations Unies pour la population (1997) Le droit de choisir: Droits et santé en matière de reproduction. New York.

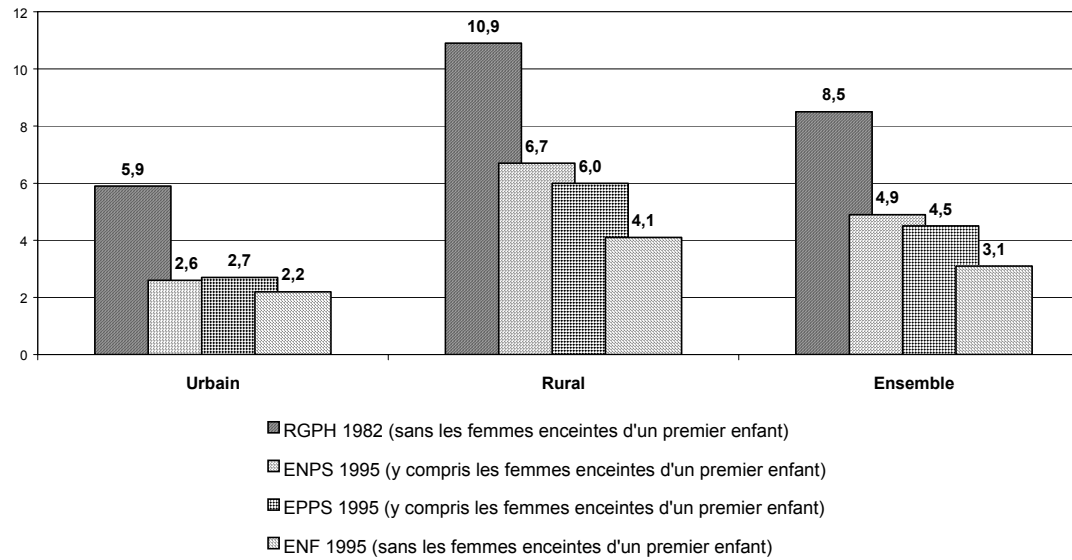
âges précoces, elles se trouvent généralement dans des situations qui les empêchent de s'épanouir, par exemple par une scolarisation prolongée et une participation élevée dans la vie active.

Au Maroc, le pourcentage des adolescentes mères a significativement baissé: de 8,5% en 1982³¹ à 3,1% en 1995. Si on tient compte également des adolescentes enceintes d'un premier enfant au moment de l'enquête, le pourcentage d'adolescentes mères ou en voie de l'être est un peu plus élevé: 4,9% en 1992 et 4,5% en 1995 (voir graphique 2).

Par milieu de résidence, le rural continue à se caractériser par des proportions d'adolescentes mères doubles de celles de l'urbain: 10,9% contre 5,9% en 1982 et 4,1% contre 2,2% en 1995. Mais partout, il est de moins en moins courant qu'une adolescente devienne mère, conséquence du recul du mariage précoce.

³¹ Un calcul pour les femmes de moins de 20 ans, à partir du tableau 2.2.1-3 du volume IV des résultats de l'enquête nationale sur la fécondité et la planification familiale au Maroc de 1979-80, dégage une proportion de 11,6% de mères adolescentes.

Graphique 2: Pourcentage d'adolescentes de 15-19 ans ayant déjà eu un enfant ou étant enceintes d'un premier enfant.



Le tableau suivant donne la fécondité des adolescentes par niveau d'instruction. Il en ressort que le pourcentage des adolescentes mères ainsi que des adolescentes enceintes d'un premier enfant augmente avec l'âge, en passant, selon l'ENPS de 1992, respectivement de 0,2% et 0,5% à l'âge révolu de 15 ans à 12,1% et 3,9% à l'âge révolu de 19 ans. Ce sont les adolescentes, sans instruction, qui sont le plus touchées: 10,5% ont déjà commencé leur vie féconde. Celles ayant le niveau primaire sont relativement moins touchées: 7,0%, alors que contre 2,1% pour celles qui ont fréquenté le primaire. L'EPPS de 1995 indique aussi que les femmes sans instruction et celles ayant le niveau primaire ne se distinguent guère: celles devenues mères ou enceintes d'un premier enfant sont pratiquement identiques: 8,6% pour les sans instruction et 8,2% pour celles du primaire. Il convient de souligner que pour les filles qui étaient scolarisées, c'est le fait de se marier précocement qui entraîne dans son sillage l'abandon de l'école et par la suite l'entrée dans la vie féconde et rarement l'inverse. Pour celles non scolarisées, qui constituent la majorité des femmes mariées avant 19 ans, la procréation deviendrait, souvent, pour elles une nécessité pour assurer la stabilité de leur mariage.

Tableau 19: Pourcentage d'adolescentes de 15 à 19 ans ayant déjà eu un enfant ou étant enceintes d'un premier enfant par caractéristiques socio-démographiques

Sources et Caractéristiques	Adolescentes (%) qui sont:		Adolescentes (%) ayant déjà commencé leur vie féconde	Effectif
	Mères	Enceintes d'un premier enfant		
ENPS 1992				
Age				
15	0,2	0,5	0,7	409
16	2,8	1,4	4,2	502
17	3,6	2,7	6,3	415
18	6,5	2,8	9,3	432
19	12,1	3,9	16,0	387
Milieu de résidence				
Urbain	2,6	1,5	4,1	958
Rural	6,7	2,8	9,5	1187
Niveau d'instruction				
Aucun	7,1	3,4	10,5	991
Primaire	4,9	2,1	7,0	486
Secondaire ou plus	1,6	0,4	2,1	668
Ensemble	4,9	2,2	7,1	2 145
EPPS 1995				
Age				
15	0,5	0,5	1,0	203
16	1,5	1,0	2,4	206
17	2,1	2,1	4,3	187
18	4,7	3,3	8,1	211
19	12,0	2,5	14,5	242
Milieu de résidence				
Urbain	2,7	0,6	3,3	487
Rural	6,0	3,0	9,1	562
Niveau d'instruction				
Aucun	5,6	3,0	8,6	463
Primaire	5,5	2,7	8,2	219
Secondaire ou plus	2,5	0,0	2,5	367
Ensemble	4,5	1,9	6,4	1049

IV. Préférences des garçons, état nutritionnel des enfants, allaitement et provision des soins de santé.

A. Etat nutritionnel et allaitement des enfants:.

Le statut anthropométrique est un indicateur de l'état nutritionnel et d'une manière globale de la santé des enfants. L'évaluation périodique de l'état nutritionnel des jeunes enfants peut révéler les changements de la santé et de la situation nutritionnelle générale.

Comme le statut nutritionnel des jeunes enfants est influencé d'abord par des facteurs externes, et par les comportements des parents en matière d'alimentation et de soins de leurs enfants, la comparaison de telles mesures par sexe renseigne sur la discrimination concernant l'alimentation des filles et garçons quand il y a une préférence manifeste des enfants d'un sexe donné.

L'Enquête consommation et dépenses des ménages de 1984-85 conclut «qu'il n'y a pas de différences majeures entre les filles et les garçons» de moins de dix ans, en ce qui concerne le poids par rapport à la taille, et la taille par rapport à l'âge, soit des signes d'une absence de traitement alimentaire préférentiel selon le sexe de l'enfant.

Selon l'ENPS de 1987, 3,7% des enfants de 0-36 mois souffrent d'une malnutrition aiguë, pourcentage faible selon les standards anthropométriques. Ce pourcentage est de 4,0% pour les garçons et de 3,3% pour les filles, soit des différences minimales. En revanche, la proportion des enfants de 0-36 mois qui souffrent d'une malnutrition chronique est élevée, 25,5%. Les garçons ont le même niveau de déficience alimentaire chronique que les filles: 25,7% contre 25,3%. La part des enfants caractérisés par une déficience alimentaire sévère est de 2,7% (il s'agit des enfants souffrant, à la fois, d'une malnutrition aiguë et d'une malnutrition chronique).

Selon l'ENPS de 1992, presque un enfant de moins de cinq ans sur quatre (22,6%) accuse un retard de croissance ou de sous-nutrition chronique, c'est-à-dire qu'il est trop petit pour son âge (22,9% pour les garçons et 22,4% pour les filles), 2,3% des enfants sont trop maigres par rapport à leur taille –ils sont émaciés (2,6 pour les garçons et 2,0% pour les filles). Ce pourcentage indique que les enfants de moins de cinq ans ne souffrent pas de sous-nutrition aiguë, mais un enfant sur onze présente une insuffisance pondérale (9%) dont 1,8% exposés à la forme sévère de cette sous-nutrition (1,9% pour les garçons et 1,7% pour les filles). Les mesures anthropométriques montrent qu'il n'y a pas de discrimination sexuelle significative.

L'allaitement est un autre indicateur du statut alimentaire des nourrissons. Selon les données de l'ENPS de 1992 et de l'EPPS de 1995, le pourcentage des enfants allaités ne diffère pas significativement par sexe: 94,9% pour les garçons et 95,4% pour les filles au cours des cinq années précédant la première enquête et respectivement 95,7% contre 95,6% au cours des trois années précédant la deuxième enquête. Il en est

de même des durées médianes d'allaitement et de la fréquence d'allaitement (tableau 20): une durée médiane et une fréquence légèrement en faveur des filles en 1992 et le contraire en 1995, mais les différences restent faibles.

L'analyse au niveau des agrégats ne permet pas toujours de révéler les différences de comportement qui peuvent exister vis-à-vis des deux sexes. Pour mieux examiner si les garçons sont plus, ou moins, allaités que leurs sœurs, l'analyse au niveau individuel est plus adéquate. Par ailleurs, la comparaison selon le sexe de la durée d'allaitement des enfants ayant été allaités souffre des erreurs de mémoire et des déclarations de l'âge, et surtout du fait que ces informations sont disponibles uniquement pour les enfants sevrés, ce qui entraîne l'exclusion des observations de ceux qui sont encore allaités. L'utilisation du statut actuel de l'allaitement est une méthode plus précise pour une telle comparaison. Dans ce cas tous les enfants sont inclus dans l'analyse. Tenant compte de ces remarques méthodologiques, une étude comparant le Maroc à la Tunisie et basée sur une analyse de régression multiple appliquée aux données DHS réalisées dans chacun de ces pays, (C. M. Obermeyer et Cardenas, 1997³²) a trouvé qu'il n'y a pas d'association significative entre la durée et l'intensité d'allaitement et le sexe de l'enfant. Autrement dit, les garçons ne semblent pas recevoir plus de lait maternel que les filles.

³² Makhoulf Obermeyer C. and Cardenas R. (1997) «Son Preference and Differential Treatment in Morocco and Tunisia» *Studies in family planning*. Vol 28,n° 3: 235-244.

Tableau 20: Durées médianes de l'allaitement (enfants de moins de trois ans) et pourcentage des enfants de moins de six mois ayant été allaités six fois ou plus au cours des vingt-quatre heures ayant précédé l'enquête selon le sexe de l'enfant.

Source et Sexe	Durée médiane en mois			Effectif d'enfants	% d'enfants <6 mois ayant reçu le sein 6 fois ou plus dans les dernières 24 heures	Effectif d'enfants
	Ensemble de l'allaitement	Exclusivement allaités	Allaitement et eau*			
ENPS de 1992						
Masculin	15,0	2,3	2,9	1555	77,6	228
Féminin	16,1	2,0	2,6	1500	78,3	217
ENPS de 1995						
Masculin	15,6	0,6	0,8	636	76,6	107
Féminin	13,7	0,6	0,6	655	72,2	90

B. Morbidité et soins curatifs et préventifs.

Dans cette section, on propose d'étudier, à partir des informations collectées sur l'occurrence, au cours des deux dernières semaines ayant précédé l'enquête, de la diarrhée, de la toux avec une respiration courte et rapide, et de la fièvre. S'agissant du traitement de ces maladies, on s'intéressera aux cas où l'enfant a été conduit à un établissement sanitaire ou auprès de personnel de santé et à ceux où l'enfant a reçu un traitement spécifique.

Selon les déclarations de la mère, la prévalence de la diarrhée était légèrement plus élevée chez les garçons que chez les filles d'après l'ENPS 1997. Mais d'après les enquêtes ultérieures, les deux sexes ont été touchés pratiquement avec des prévalences égales, si l'on tient compte de l'erreur de sondage et des erreurs d'observation. Il en est de même pour les infections respiratoires aiguës et la fièvre.

Plus pertinents pour le sujet qu'on traite sont les comportements en matière de traitement de ces maladies. Plus spécifiquement, il est d'une grande importance de savoir si les garçons ont plus de chance que leurs sœurs d'être conduits à un établissement sanitaire ou auprès de personnel de santé pour recevoir des soins en cas de maladie. En effet, sous l'hypothèse que ce type de traitement nécessite beaucoup plus d'efforts et de moyens financiers de la part des parents, une différenciation selon le sexe des enfants de ces comportements serait susceptible d'indiquer les préférences des garçons relativement aux filles ou inversement.

Deux enquêtes, l'EPPS de 1995 et l'ENPS de 1987, indiquent qu'un enfant ayant eu la diarrhée a plus de chance d'être conduit dans un établissement sanitaire ou auprès d'un médecin pour recevoir des soins s'il est de sexe masculin que s'il est de sexe féminin: 31,9% contre 29,1% selon l'EPPS de 1995 et 16,1% contre 14,0% d'après l'ENPS de 1987. Cette différenciation s'observe systématiquement quand il s'agit de thérapies de réhydratation par voie orale (TRO) et également en ce qui concerne les traitements par antibiotiques, ce qui est un signe de comportement des parents au désavantage des filles.

Tableau 21: Pourcentages d'enfants de moins de cinq ans ayant eu la diarrhée, de ceux ayant eu la diarrhée avec présence de sang dans les selles (ENPS de 1987 et 1992 et EPPS de 1995), de ceux ayant souffert de toux avec une respiration courte et rapide et de ceux ayant eu la fièvre (ENPS 1992 uniquement) durant les deux semaines ayant précédé l'enquête selon le sexe.

Source et Sexe	Diarrhée		Infections respiratoires aiguës	Fièvre	Effectif d'enfants
	Toute diarrhée	Avec sang dans les selles			
EPPS 1995					
Masculin	10,9	2,2	ND	ND	1041
Féminin	9,9	0,9	ND	ND	1041
ENPS 1992					
Masculin	13,3	1,4	15,4	27,6	2451
Féminin	12,1	1,5	15,2	26,9	2345
ENPS 1987					
Masculin	30,0	ND	ND	ND	2776
Féminin	27,7	ND	ND	ND	2783

Tableau 22: Pourcentages d'enfants de moins de cinq ans ayant eu la diarrhée durant les deux semaines ayant précédé l'enquête qui ont été menés en consultation dans un établissement sanitaire ou auprès de personnel de santé, pourcentage de ceux ayant suivi une thérapie de réhydratation par voie orale (TRO), pourcentage de ceux qui ont reçu d'autres traitements selon le sexe.

Source et Sexe	% menés en visite dans Etablissement sanitaire ou chez médecin	TRO reçu:		% ayant reçu davantage de liquides	% n'ayant reçu ni TRO, ni davantage de liquides	Autres traitements reçus		Effectif d'enfants
		Sachets SRO	Solution préparée à la maison			Antibiotiques	Autres	
EPPS 1995								
Masculin	31,9	33,6	5,3	37,2	44,2	34,5	17,7	113
Féminin	29,1	22,3	2,9	35,0	51,5	31,1	8,7	103
ENPS 1992								
Masculin	10,2	14,8	3,1	47,4	44,6	13,5	12,9	325
Féminin	10,9	13,0	1,8	47,2	45,1	8,1	15,1	284
ENPS 1987								
Masculin	16,1	14,8	1,4	ND	ND		51,3	833
Féminin	14,0	14,5	1,2	ND	ND		46,0	771

Ce constat reste aussi valable pour ce qui est du traitement des infections respiratoires aiguës. En effet, parmi les enfants de moins de cinq ans ayant souffert de toux avec respiration courte et rapide durant les deux semaines ayant précédé l'ENPS de 1992, le pourcentage de ceux qui ont bénéficié de soins dans un établissement sanitaire ou chez un médecin est de 19,8% quand il s'agit de garçons et de 16,2% seulement quand il s'agit de filles. De même, le pourcentage de ceux soignés par antibiotiques est de 7,9 pour les garçons et de 5,0% pour les filles. En ce qui concerne le traitement par un sirop contre la toux, ces proportions sont respectivement de 33,1% et 31,1%.

Par ailleurs, on peut également étudier s'il y a un traitement différentiel des enfants selon le sexe en explorant les réponses aux questions sur les vaccinations posées aux mères lors de ces enquêtes (tableau ci-après).

A la lecture de ce tableau, il semble que, par type de vaccin, généralement les garçons avaient plus de chance d'être vaccinés que les filles, surtout si l'on considère les données les plus récentes qui montrent une couverture totale de 87,5% pour les garçons et de 82,8% pour les filles. Si l'on se limite au statut de vaccination du dernier enfant uniquement, on trouve que 67,0% des garçons ont été vaccinés contre 63,7% pour les filles³³. Cette différenciation selon le sexe de l'enfant reste observée quelque soit le type de vaccin. Toutefois, les écarts entre les pourcentages des enfants masculins et féminins restent faibles suggérant une préférence peu prononcée pour les garçons.

³³ D'après l'ENPS de 1987. Cité in C. M. Obermeyer. op. cit. 1997

Tableau 23: Pourcentages d'enfants de 12-23 mois ayant reçu des vaccinations spécifiques (selon le carnet de vaccination ou les déclarations de la mère)

Source et sexe	BCG	DTCCoq			Polio			Rougeole	Toutes*	Effectif d'enfants
		1	2	3	1	2	3			
EPPS 1995										
Masculin	99,0	99,0	95,5	91,5	99,0	95,5	91,5	90,5	87,5	200
Féminin	96,2	96,2	91,4	86,6	95,7	90,9	86,6	86,6	82,5	209
ENPS 1992										
Masculin	94,4	93,4	86,9	80,5	93,4	86,9	80,5	79,7	75,5	497
Féminin	92,4	90,2	86,1	78,3	90,4	86,1	78,3	79,9	76,0	488

* Enfants complètement vaccinés (c'est-à-dire, ceux qui ont reçu le BCG, le vaccin contre la rougeole et les trois doses de DTCCoq et de Polio).

Conclusion.

Afin d'étudier les effets des rôles dévolus par la société à chacun des deux sexes sur les variables démographiques, on avait fixé quatre grands axes d'analyse à traiter en fonction de données variées provenant de différentes sources, faute de résultats d'une enquête intégrée qui traite ce sujet. Ces axes ont abordé les relations de genre au sein de la famille et leurs implications sur l'autonomie des femmes, les articulations des faits de genre en liaison avec le phénomène de nuptialité, l'impact des rapports de genre sur les comportements de procréation, les inégalités entre garçons et filles, d'une part en matière d'allaitement et des caractéristiques anthropométriques et d'autre part, sur le plan des soins de base curatifs et préventifs relatifs aux enfants en bas âge.

Partant du fait que la famille patriarcale, où les relations entre sexes sont marquées par une subordination des femmes aux hommes et une certaine séparation entre univers masculin et univers féminin, n'est plus l'unité de base qui prédomine dans la société marocaine, et que les types de familles nucléaires se répandent de plus en plus sous l'effet des variables dites de modernisation, on a constaté que progressivement ces mutations ont été accompagnées de changements touchant les rôles des femmes dans la société et au sein de la famille. Ainsi, elles occupent d'autres rôles que ceux d'épouses et de procréatrices. Le modèle selon lequel l'homme seul travaille à l'extérieur et la femme reste au foyer, est progressivement en voie d'être remplacé par un modèle où, dans beaucoup de cas, les deux conjoints sont actifs occupés.

Il n'en reste pas moins que des permanences subsistent dans les comportements et les relations sociales. La grande famille, c'est-à-dire le réseau de parenté, est une réalité encore vivace dans la société marocaine. Les familles nucléaires, tout en résidant dans des habitations séparées, restent dépendantes du réseau de parenté. Les statistiques montrent aussi que si les taux bruts d'activité des femmes se sont accrus significativement, leur participation dans la vie active reste bien loin de celle du sexe masculin. Les hommes continuent à maintenir la plupart des pouvoirs économiques et à contrôler les processus de décision au sein du ménage tout en considérant le travail domestique comme une activité essentiellement féminine.

A ce propos les résultats dégagés de cette étude permettent de tirer des renseignements utiles. Ils suggèrent la nécessité d'améliorer l'accès

des femmes à l'éducation, le renforcement de leur participation dans la vie économique, le développement d'un partenariat entre hommes et femmes qui constitue une variable clé dans le comportement socio-démographique de la population. Des actions concertées et intégrées dans des stratégies globales doivent être mis en application aux niveaux des familles, et de la société civile avec toutes ses composantes et ce, avec une approche participative qui vise à associer les femmes à la gestion et au pouvoir de décision dans tous les domaines, qu'ils soient économiques, sociaux ou politiques.

Bibliographie.

- Basu, Alaka Malwade.(1989).«Is discrimination in food really necessary for explaining sex differentials in childhood mortality?» Population Studies 43: 193-210.
- Boserup, E. 1990. "Population, the Status of Women, and Rural Development." In G. Mc Nicoll and M. Cain (eds.) Rural Development and Population: Institutions and Policy. A Supplement to Vol. 15, 1989. Population and Development Review. pp. 45-60.
- Cross, A., A. Way and A. Blanc. 1996. Exploring the Relationship between Women's Status and Population Dynamics with Demographic and Health Surveys Data." In United Nations 1996b. Population and Women. New York. pp. 111-122.
- Chen, Lincoln C., Emdadul Huq, and Stan D'Souza. (1981). «Sex bias in the family allocation of food and health care in rural Bangladesh», Population and Development Review 7: 55-70.
- Cuisenier, Jean (1975) Economie et parenté. Leurs affinités de structure dans le domaine turc et dans le domaine arabe. Paris. Ed Mouton. La Hague.
- Desai, Sonalde (1994) Gender Inequalities and Demographic Behavior: INDIA. Ed: The Population Council. New York, NY 10017.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1996. Training for Agriculture and Rural Development. Rome.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1996. Food Requirements and Population Growth. Rome.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1995. FAO Plan of Action for Women in Development, Conference Paper for the Twenty-eighth Session, 20 October-2 November.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1995. Women, Agriculture and Rural Development. Rome.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1995. A fairer future for rural women. Rome.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). 1992. Rural Women in Latin America. Rome.
- Khttab H. et E.Daef S (1992) Impact of male labor migration on the structure and roles of women. Regional papers of the Population Council. Cairo.
- Louhichi K. (1996). The repercussions of husband migration on the wife status. case of Egypt. Principal Report LAS/PRU Series, Cairo.
- Postel, E. 1996. "The value of Women, Women's Autonomy, Population and Population Policies." In United Nations. 1996. Population and Women. New York.
- Shorter, F. and S. El-Tawila. 1990. «Family functioning and the health of women and children: Suggestions for the PAPCHILD survey on maternal and

child health.» Paper presented for the Expertt Group Meeting on Strategies for Analysis of Health Survey Data, PAPCHILD Tunis, 3-7 Septembre 1990.

Sullivan, D. 1992. «Gender equality and religious freedom: Toward a framework for conflict resolution. «New York University Journal of Internattional Law and Politics 24 (2): 795-856.

Topouzis, D. 1995. Modules on Gender, Population and Development with a Focus on Land Tenure and Farming Systems. FAO. Rome.

United Nations. 1996. Population and Women. New York.

United Nations. 1996. Fourth World Conference on Women, Beijing, China, 4-15 September 1995, Platform for Action and the Beijing Declaration: 9.

United Nations. 1993. International Migration of Women in Developing Countries. New York.

The World Bank. 1995. Toward Gender Equality. Washington, D.C.